

DÉCEMBRE 2019

CAHIER DE PROSPECTIVE DE L'IWEPS

N° 1

Quels futurs pour la démocratie ?

RÉSUMÉ

Lors du scrutin du 26 mai 2019, les citoyens belges ont élu leurs nouveaux représentants. Ces élections se sont tenues dans un climat tendu entre manifestations des Gilets jaunes, Marches pour le Climat et l'affaire Nethys/Publifin qui a provoqué la chute du gouvernement régional wallon en juin 2017. Les enquêtes menées auprès de populations européennes, ainsi que le dernier Baromètre social de la Wallonie réalisé par l'IWEPS, montrent une crise de confiance paradoxale : les citoyens ne font plus confiance aux élus, mais croient encore aux institutions démocratiques. Cette crise soulève de multiples questions sur l'avenir des démocraties occidentales.

Ce premier Cahier de Prospective de l'IWEPS tente d'y apporter des pistes de réponse. Il réalise, tout d'abord, des constats sur des phénomènes émergents comme les nouveaux mouvements sociaux, la transformation de l'offre politique, l'institutionnalisation de la participation citoyenne, la montée

des enjeux éthiques et la crise de confiance envers le personnel politique. Il développe, ensuite, une série d'enjeux clés pour les démocraties : l'émergence de ce que Pierre Rosanvallon appelle une «démocratie d'appropriation» ; le risque et l'incertitude comme nouvelle toile de fond des régimes politiques qui ont fait émerger des «démocraties techniques» ; et l'émergence de mécanismes visant à restaurer la confiance dans les institutions politiques. Ces enjeux permettent de poser des jalons d'interprétation pour ouvrir la réflexion sur de possibles futurs que nous abordons dans la dernière partie du cahier en proposant quatre hypothèses d'évolution des démocraties.

En soutien à ces analyses, le lecteur trouvera en annexe le compte rendu intégral du séminaire de prospective de l'IWEPS tenu en juin 2019 autour des futurs de la démocratie qui a directement alimenté la réflexion développée dans ce Cahier.

Vincent CALAY (IWEPS)

Frédéric CLAISSE (IWEPS)

Rafaël RITONDO (IWEPS)

COLOPHON

Auteurs : **Vincent Calay** (IWEPS)
Frédéric Claisse (IWEPS)
Rafaël Ritondo (IWEPS)

Ces travaux ne reflètent pas la position de l'IWEPS et n'engagent que leurs auteurs.

Création graphique : **Deligraph**
<http://deligraph.com>
Mise en page : **Aurélie Hendrickx** (IWEPS)
Evelyne Istace (IWEPS)

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

IWEPS

Institut wallon de l'évaluation, de la
prospective et de la statistique

Route de Louvain-La-Neuve, 2
5001 BELGRADE - NAMUR

Tel : 081 46 84 11

Fax : 081 46 84 12

<http://www.iweps.be>

info@iweps.be

Remerciement

Ce premier Cahier de prospective de l'IWEPS est le fruit du travail collectif mené à l'IWEPS dans le cadre de son séminaire de prospective, le Futurama, dont l'édition de juin 2019 fut consacrée aux futurs de la démocratie. Toute l'équipe organisatrice de ce séminaire a travaillé avec enthousiasme et passion pour que cette réflexion puisse naître : Frédéric Caruso, Frédéric Claisse, Matthieu Delpierre, Jean-Luc Guyot et Rafaël Ritondo ont œuvré individuellement et collectivement à ce que ce projet advienne dans les meilleures conditions. Aurélie Hendrickx a veillé à ce que le Futurama, qui a servi de base à la réalisation de ce premier cahier, soit un superbe événement, et Évelyne Istace à ce que cette publication puisse voir le jour sous un format attractif. Pascale Dethier, par son dévouement quotidien, a accompagné le développement du projet dans tous ses aspects administratifs et, surtout, a rédigé en un temps record une retranscription de grande qualité de l'ensemble des débats tenus au Futurama. Sébastien Brunet, Administrateur général de l'IWEPS, a soutenu ce projet avec beaucoup d'enthousiasme dès ses premiers jours et a accompagné sa mise en œuvre avec bienveillance et des conseils toujours opportuns. Enfin, ce projet ne serait rien sans l'extrême disponibilité et, surtout, la grande qualité des réflexions proposées au Futurama par Tom Bauler, Thierry Bornand, Julien Charles, Jean-Louis Genard, Jean-Benoît Pilet et Philippe Van Parijs.

Table des matières

1	INTRODUCTION	6
2	CONSTATS	7
2.1.	L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX MOUVEMENTS SOCIAUX	7
2.2.	LA TRANSFORMATION DE L'OFFRE POLITIQUE	7
2.3.	L'INSTITUTIONNALISATION DE LA PARTICIPATION CITOYENNE	8
2.4.	LA MONTÉE DES ENJEUX ETHIQUES EN DEMOCRATIE	9
2.5.	UNE CRISE DE CONFIANCE PARADOXALE	9
3	ENJEUX	11
3.1.	UNE TRANSITION DANS LES RÉGIMES DÉMOCRATIQUES	11
3.2.	COMPLEXITÉ, DÉCISION ET DEMOCRATIE TECHNIQUE	13
3.3.	CONFIANCE ET DEMOCRATIE	14
4	PISTES D'ÉVOLUTION	16
4.1.	LA DÉMOCRATIE DÉFICITAIRE : TOUT CHANGER POUR QUE RIEN NE CHANGE ?	17
4.2.	LA DÉMOCRATIE TECHNIQUE : VERS UN RÉÉQUILIBRAGE ET UNE HYBRIDATION DES EXPERTISES ?	18
4.3.	LA DÉMOCRATIE DE PLATEFORME : DE NOUVEAUX ESPACES POUR LA CONFIANCE ?	19
4.4.	LA DÉMOCRATIE EFFONDREE : LENTE AGONIE OU ULTIME SURSAUT ?	20
5	CONCLUSION	21
6	BIBLIOGRAPHIE	22
7	ANNEXE	24
7.1.	PRÉSENTATION DU FUTURAMA « LES FUTURS DE LA DÉMOCRATIE » ORGANISÉ À L'IWEPS LE 27 JUIN 2019	24
7.2.	LA DÉMOCRATIE FACE À UNE CRISE DE CONFIANCE PARADOXALE	25
7.2.1.	<i>Un phénomène d'ampleur européenne</i>	25
7.2.2.	<i>La Wallonie entre confiance dans les institutions et méfiance vis-à-vis du monde politique</i>	25
7.3.	UNE DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE EN MUTATION ?	28
7.4.	DES MODÈLES D'ÉVOLUTION EN TENSION	30
7.4.1.	<i>Une réflexion prospective sur les futurs de la démocratie</i>	30
7.4.2.	<i>Des enjeux d'évolution multiples et difficilement conciliables</i>	30
7.4.3.	<i>Quatre hypothèses d'évolution de la démocratie</i>	31
7.5.	LA PARTICIPATION COMME REMÈDE ?	33
7.5.1.	<i>La participation en politique : une solution paradoxale à la crise de confiance</i>	33
7.5.2.	<i>Démocratiser les sciences pour se réappropriier notre avenir ?</i>	35
7.5.3.	<i>Démocratiser le travail pour rendre la société plus démocratique ?</i>	37
7.6.	LA DÉMOCRATIE COMME INSTRUMENT DE JUSTICE SOCIALE ?	40
7.6.1.	<i>La démocratie, ce n'est pas élire mais se parler</i>	40
7.6.2.	<i>une lingua franca en complément des langues maternelles, régionales, nationales</i>	41
7.6.3.	<i>des circonscriptions globales en complément des circonscriptions locales</i>	41
7.6.4.	<i>Des assemblées de citoyens en complément des assemblées d'élus</i>	42
7.6.5.	<i>La rue en complément de l'urne</i>	43

7.7.	CONCLUSION : VERS DE NOUVEAUX IMAGINAIRES DE LA DÉMOCRATIE ?	44
7.7.1.	<i>Penser la participation hors de ses scènes traditionnelles.....</i>	44
7.7.2.	<i>Connecter éthique et politique.....</i>	46
7.7.3.	<i>Créer les conditions d'une nouvelle confiance dans le pouvoir d'agir.....</i>	46
8.	BIOGRAPHIE DES CONTRIBUTEURS AU FUTURAMA.....	48

1 Introduction

Lors du scrutin du 26 mai 2019, les citoyens belges ont élu leurs représentants au sein d'institutions démocratiques centrales dans la vie politique du pays : le Parlement fédéral, les Parlements régionaux et le Parlement européen.

Ces élections se sont tenues dans un climat tendu. Les manifestations pour le pouvoir d'achat des Gilets jaunes et pour l'urgence climatique des Marches pour le Climat ont largement occupé l'actualité des mois qui les ont précédées. La qualité du travail des institutions démocratiques n'est cependant pas uniquement questionnée dans la rue : de façon régulière, l'actualité s'émaille, depuis plusieurs décennies, « d'affaires », comme actuellement en Wallonie « l'affaire Nethys/Publifin », qui témoignent du détournement de ressources publiques par des intérêts particuliers.

Les enquêtes menées auprès de populations européennes, comme celle récemment réalisée par la Fondation pour l'innovation politique (Reynié, 2017), montrent une crise de confiance des citoyens européens envers le personnel politique. Toutefois, cette méfiance ne concerne pas directement les institutions démocratiques, pour lesquelles la majorité des citoyens européens continuent de croire qu'elles constituent le régime politique le plus souhaitable.

Cette crise de confiance paradoxale questionne sur l'avenir des démocraties occidentales : si l'érosion de la confiance envers le personnel politique perdure, ne serons-nous pas confrontés, à terme, à un renversement d'attitude à l'égard des démocraties comme on le voit déjà aujourd'hui dans plusieurs pays européens où émergent des pouvoirs autoritaires ? Quels mécanismes pourraient être mis en place pour améliorer la confiance envers le personnel politique et les institutions ? Les systèmes politiques démocratiques que nous connaissons aujourd'hui ne doivent-ils pas être réimaginés ? La participation citoyenne est souvent présentée comme remède à ce déficit de confiance, mais est-elle réellement apte à renforcer le caractère démocratique des systèmes politiques ? Plus fondamentalement, dans ce contexte d'incertitude, comment, à l'avenir, les démocraties rencontreront-elles l'objectif de justice sociale qui les a instituées ?

Ce premier Cahier de Prospective de l'IWEPS tente d'apporter des pistes de réponse à ces différentes questions. Il pose, tout d'abord, des constats sur des phénomènes émergents comme les nouveaux mouvements sociaux, la transformation de l'offre politique, l'institutionnalisation de la participation citoyenne, la montée des enjeux éthiques et la crise de confiance envers le personnel politique. Il développe, ensuite, une série d'enjeux clés qui se posent aujourd'hui aux démocraties : l'émergence de ce que Pierre Rosanvallon appelle une « démocratie d'appropriation » ; le risque et l'incertitude comme nouvelle toile de fond des régimes politiques qui ont fait émerger des « démocraties techniques » ; et l'émergence de mécanismes visant à restaurer la confiance dans les institutions politiques. Ces enjeux permettent de poser des jalons d'interprétation aux constats réalisés dans la première partie du dossier et à ouvrir la réflexion sur de possibles futurs que nous abordons dans sa dernière partie en proposant quatre hypothèses d'évolution des démocraties. En soutien à ces analyses, le lecteur trouvera en annexe le compte rendu intégral du séminaire de prospective de l'IWEPS tenu en juin 2019 autour des futurs de la démocratie qui a directement alimenté la réflexion développée dans ce Cahier grâce aux contributions de Tom Bauler, Thierry Bornand, Julien Charles, Jean-Louis Genard, Jean-Benoît Pilet et Philippe Van Parijs.

2. Constats

2.1. L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX MOUVEMENTS SOCIAUX

De nouveaux mouvements sociaux ont récemment émergé. Un premier a soulevé les enjeux de la dualisation sociale, à travers des manifestations visant à demander une amélioration du pouvoir d'achat. Rapidement il fut baptisé du nom Gilets jaunes par allusion aux gilets fluorescents portés par les manifestants. Ces manifestations ont tourné à l'affrontement avec les forces de police dans de nombreuses villes françaises. Le mouvement s'est étendu à la Belgique, mais il n'a pas perduré. Parallèlement, d'autres mouvements ont émergé pour porter la cause du changement climatique. Des « Marches pour le Climat » se sont tenues dans de nombreuses villes du monde afin d'appeler le monde politique à réagir aux enjeux du réchauffement climatique. Cette mobilisation écologiste a engendré un mouvement international baptisé « Extinction Rebellion ». Celui-ci mène des actions symboliques de contestation dans de nombreuses villes au nom de la cause climatique. Aujourd'hui, certains acteurs politiques plaident pour le rassemblement de ces mouvements afin de mettre en place une nouvelle dynamique d'opposition aux régimes politiques libéraux (voir encadré). Ces mouvements questionnent à la fois sur la capacité des démocraties à assurer une justice sociale et sur leur capacité décisionnelle face à des problématiques aussi complexes que celle du climat.

Encadré 1 : Vers un « Front populaire écologiste » ?

Le député français François Ruffin déclarait dans un entretien au journal Le Monde publié le 4 novembre 2019 : « *La bataille n'est plus sur le niveau de vie, mais sur la vie elle-même. Or, nous sommes dirigés par une élite inconsciente, ou cynique, obsédée par la croissance, la concurrence, la mondialisation, qui fonce droit dans le mur écologique. Nous devons lui reprendre le volant des mains et cet impératif peut nous rassembler. Mais il faut, de la base, une exigence que le rouge et le vert s'unissent* ». Pour lui, la démocratie est sous tutelle : une oligarchie s'est approprié les institutions politiques, mais aussi, à travers la publicité et les médias, les modes de vie. Une opposition unissant les classes intermédiaires, soucieuses d'écologie, et les classes prolétaires, soucieuses de leur niveau de vie doit se mettre en place. Cette union est possible pour lui à travers une revalorisation des liens sociaux et le développement d'une logique post-consumériste appuyée sur le slogan « moins de biens, plus de liens », mais aussi par le renouvellement des visions politiques avec le développement de nouvelles idéologies en rupture avec le dogme de la croissance et les logiques populistes.

2.2. LA TRANSFORMATION DE L'OFFRE POLITIQUE

Un deuxième phénomène a connu une importance croissante après la crise de 2007 : l'effondrement électoral des partis politiques « traditionnels » qui ont structuré l'offre politique depuis la Deuxième Guerre mondiale. Cet effondrement a profité à deux tendances, qui se sont fortement polarisées en France lors des élections présidentielles : un renforcement des partis populistes et un succès électoral de nouveaux partis se voulant « issus de la société civile ». Emmanuel Macron a fondé le parti « La République en Marche » et l'a mené vers des élections présidentielles et parlementaires victorieuses. En Wallonie, lors des élections régionales de mai 2019, le PTB (Parti du Travail de Belgique), parti radical de gauche et aux accents anti-système, a connu une percée électorale record.

Encadré 2 : Le succès du PTB (Parti du Travail de Belgique) aux élections de mai 2019

Lors du scrutin électoral du 26 mai 2019, le PTB a connu une croissance très importante de sa représentation dans les différentes assemblées parlementaires belges. Au niveau wallon, il est passé de 2 à 10 sièges, ce qui en fait la quatrième force politique de Wallonie en nombre de sièges, mais la première force politique en termes de croissance. Les partis traditionnels comme le Parti socialiste ou le Mouvement réformateur, même s'ils demeurent les deux premières forces politiques wallonnes en nombre de sièges, ont perdu respectivement 8 et 5 sièges au Parlement de Wallonie. Dans un article publié le jour du scrutin, le journal *Le Soir*, relatait les propos du porte-parole du parti, Raoul Hedebouw : « *C'est un signal très clair pour les partis traditionnels. Ce sont eux qui mettent les gens dans la misère alors que les spéculateurs, les banquiers, ce sont eux les responsables. Un signal que le peuple en a marre, qu'on n'est pas là pour travailler plus longtemps, que les gens en ont marre d'une société où les riches sont de plus en plus riches et les pauvres de plus en plus pauvres. Voilà le signal qui a été envoyé ce soir.* » Ce succès électoral se construirait donc sur une opposition aux partis politiques en place et, en particulier, sur une critique de la manière dont les régimes politiques seraient appropriés par une élite économique.

2.3. L'INSTITUTIONNALISATION DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

Un troisième phénomène s'inscrit dans une séquence historique plus longue : il s'agit de l'émergence d'une demande de participation au sein de la population. Celle-ci est apparue dès la seconde moitié du 19^e siècle, en particulier dans le domaine de l'urbanisme. La mobilisation des comités d'habitants a permis, dès les années 1960 et 1970, que se créent des organes de participation des citoyens à la conception des politiques d'aménagement urbain. Cette évolution poursuit celle – plus ancienne encore – de la participation des travailleurs à la décision en matière de législation du travail. Ce mouvement d'intégration des citoyens à la décision publique a connu d'importants développements en dehors de ces domaines dans le courant des années 2000, en particulier avec le développement des budgets participatifs au niveau communal. La participation citoyenne est, aujourd'hui, intégrée à la plupart des programmes des partis politiques qui y voient un palliatif à la fracture entre leur base électorale et leurs élus. Récemment, des initiatives ont émergé visant à institutionnaliser ce type de participation, comme en témoigne la création d'un organe permanent de participation citoyenne, conjoint au Parlement, au sein de la Communauté germanophone de Belgique : le « dialogue citoyen permanent ».

Encadré 3 : L'institution d'un « dialogue citoyen permanent » en Communauté germanophone de Belgique

Par un Décret du 25 février 2019, le Ministère de la Communauté germanophone de Belgique a institué un « dialogue citoyen permanent ». Ce dialogue est organisé autour de deux organes : le « conseil citoyen » et les « assemblées citoyennes ». Le Conseil citoyen joue un rôle de coordination de la démarche : il prépare, met en œuvre et assure le suivi des assemblées citoyennes. Celles-ci constituent le cœur du dispositif : il s'agit de groupes de vingt-cinq à cinquante citoyens tirés au sort qui se réunissent ponctuellement pour « *élaborer des recommandations sur un sujet particulier* », indique le décret dans son article 3. Le conseil citoyen est, quant à lui, composé de vingt-quatre citoyens « *tirés au sort parmi les citoyens qui ont préalablement participé à une assemblée citoyenne* » souligne le décret en son article 4. Le rôle du conseil citoyen est d'animer les débats des assemblées en proposant en début de législature, puis tous les douze mois, une série de thèmes à débattre. Le 16 septembre 2019 s'est tenu le premier conseil citoyen destiné à travailler à la programmation des thématiques

de délibération de l'assemblée. La secrétaire permanente du conseil indique ce jour-là à la télévision belge, la RTBF : « Ça permet au citoyen de comprendre comment un homme politique travaille. De l'autre côté, le dialogue citoyen sert un peu comme une boussole à la politique. Ainsi, la politique peut peut-être mieux comprendre ce qui est vraiment important pour le citoyen de tous les jours ». Cette définition de la démarche participative entreprise dans le dispositif souligne l'espoir de reconnexion du personnel politique à sa base électorale, à la fois pour améliorer la compréhension du travail politique et pour permettre aux citoyens d'alimenter le travail politique de leurs besoins.

2.4. LA MONTÉE DES ENJEUX ÉTHIQUES EN DÉMOCRATIE

Nouveaux mouvements sociaux, transformations de l'offre politique et institutionnalisation progressive de la participation semblent dessiner une reconfiguration des démocraties occidentales. Ces évolutions semblent répondre au phénomène d'autonomisation du monde politique par la professionnalisation croissante de la classe politique voire le caractère héréditaire des charges politiques. Cette autonomisation, accentuée par le caractère non impératif des mandats, marque une rupture entre élus et électeurs, le lien entre ceux-ci se réduisant généralement à l'élection. Mais ce rapprochement procède également d'une montée des principes de responsabilité dans la vie publique qui influencent les phénomènes d'indignation des populations face aux affaires et scandales qui jalonnent l'histoire politique récente, comme en Wallonie l'affaire Nethys/Publifin. Ce mouvement de moralisation de la vie publique se marque également dans les manifestations pour le climat qui soulignent l'attente de décision de la part des institutions politiques.

Encadré 4 : Éthique et démocratie

Lors de son intervention au Futurama du 27 juin 2019 organisé par l'IWEPS, le sociologue Jean-Louis Genard a fait cette observation : « De manière générale, depuis les années 80, le vocabulaire de la responsabilité est devenu un vocabulaire massif dans le discours politique ». D'après lui, s'est constituée et progressivement instituée une moralisation de la vie publique qui s'accompagne de la montée d'un vocabulaire éthique dans les grandes théories critiques. Dans son intervention, il a évoqué une transformation de fond des référentiels de la critique. D'après lui, on parle moins aujourd'hui d'« exploitation » que de « mépris », d'une « société indécente » ou de « souffrance au travail ». Cette nouvelle sémantique dénote l'essor d'un vocabulaire éthique destiné à penser le politique et l'action politique. Elle se traduit dans les mouvements sociaux contemporains qui, pour le sociologue, ont désormais tendance à se construire autour d'une indignation partagée, d'une émotion, plutôt que d'un programme. Cette observation rejoint celles réalisées à l'égard des nouveaux mouvements sociaux qui adressent une indignation au monde politique vis-à-vis de la dualisation sociale ou des problèmes climatiques.

2.5. UNE CRISE DE CONFIANCE PARADOXALE

L'étude réalisée par la Fondation pour l'innovation politique (Reynié, 2017) sur l'état de la démocratie en Europe souligne l'important niveau de méfiance à l'égard du monde politique à l'échelle européenne. D'après cette étude, en effet, 87% des Européens estiment que les élus défendent leurs intérêts personnels avant de défendre l'intérêt général. En outre, 77% jugent la classe politique corrompue. Cependant, malgré ces constats cinglants pour le monde politique, l'étude montre que 67% des Européens demeurent favorables au régime démocratique, l'estimant irremplaçable.

Au niveau wallon, l'IWEPS opère des observations similaires grâce au Baromètre social de la Wallonie (IWEPS, 2019). En effet, l'enquête de l'IWEPS met en évidence la faible confiance que les

Wallons placent dans le monde politique (avec 32 % pour les partis politiques et 32 % pour les politiciens en 2018) et les médias (45 % de confiance dans les médias). Par contre, elle montre que la confiance envers les institutions de services publics comme la santé et l'enseignement est élevée et stable (respectivement 82 % et 74 % en 2003 et 88 % et 80 % en 2018), et que les services d'ordre tels que la justice et la police, institutions régaliennes par excellence, bénéficient d'une confiance croissante (augmentation de 34 % à 74 % entre 2003 et 2018 pour la justice et de 55 % à 86 % sur la même période pour la police). Concernant le gouvernement, le parlement ou encore les administrations, cette confiance est plutôt moyenne et stable (la Région wallonne passe, par exemple, de 64 % de confiance en 2007 à 69 % en 2018). Ces constats portent donc à penser que les Wallons ont plutôt confiance en la démocratie et ses institutions, mais beaucoup moins dans les acteurs qui la font vivre.

Encadré 5 : Confiance et démocratie en Belgique

Lors de son intervention au Futurama du 27 juin 2019, le politologue Jean-Benoît Pilet a présenté les résultats de l'enquête électorale « RepResent 2019 » qu'il a menée en collaboration avec les universités d'Anvers, de Louvain (KULeuven et UCLouvain) et de Bruxelles (VUB) auprès d'un échantillon de 3.900 belges en âge de voter. Cette enquête confirme le paradoxe de la démocratie représentative : l'insatisfaction de la population vis-à-vis du personnel politique est importante, mais la confiance envers les institutions démocratiques demeure. Ainsi, l'enquête montre que 57,8% des Belges déclarent ne pas avoir confiance dans les hommes et femmes politiques alors que plus de 50% des citoyens belges maintiennent leur confiance dans le parlement fédéral en tant qu'institution. L'enquête souligne également que les émotions ressenties par les citoyens à l'égard de la politique belge sont globalement négatives : deux tiers de la population ressent un fort sentiment de colère et d'inquiétude vis-à-vis d'elle.

3. Enjeux

Ces différents constats conduisent à s'interroger sur les évolutions en cours et, plus particulièrement, sur les enjeux qui s'y associent. L'identification de tels enjeux constitue une étape importante de la réflexion prospective. Elle doit permettre de proposer les interprétations utiles à la construction de futurs possibles émanant des tendances et signaux faibles identifiés dans la phase de diagnostic.

Ces constats font état de l'émergence de nouveaux mouvements sociaux, de la transformation de l'offre politique, de l'institutionnalisation de la participation, de la moralisation de la vie publique et d'une crise de confiance envers le personnel politique. Ils semblent indiquer qu'une transformation est à l'œuvre, une transformation qui est porteuse d'incertitudes sur les orientations possibles de nos démocraties. Pour la problématiser, cette partie du dossier propose une réflexion autour de trois enjeux : celui d'une transition dans les régimes démocratiques contemporains, celui d'une complexification des problématiques sur lesquelles portent les décisions démocratiques et, enfin, celui, des modalités de constitution de la confiance à travers un questionnement de l'idéal participatif.

3.1. UNE TRANSITION DANS LES RÉGIMES DÉMOCRATIQUES

Certains auteurs comme Pierre Rosanvallon (Rosanvallon, 2015) soulignent l'émergence d'une transition dans les régimes démocratiques contemporains. Cette transition se bâtit sur une volonté plus grande des citoyens de contrôle de l'action politique, notamment par l'intermédiaire de dispositifs participatifs. Cette transition consacre un tournant dans le fonctionnement des démocraties qui, pour Rosanvallon, indique le glissement d'une « démocratie de l'autorisation », dans laquelle les citoyens laissent le pouvoir décisionnel à leurs représentants, à une « démocratie d'appropriation », dans laquelle les citoyens se réapproprient le processus décisionnel.

Pour Rosanvallon, les démocraties d'autorisation développées dans les systèmes représentatifs ont tendance à glisser vers le « présidentielisme », c'est-à-dire le renforcement du rôle de l'exécutif au détriment des instances parlementaires. Cette tendance s'accompagne généralement de nouvelles formes de personnification du pouvoir politique et de l'émergence des régimes autoritaires. Cet auteur souligne qu'un tel glissement menace une dimension fondamentale des démocraties : la qualité du rapport gouvernant-gouverné. Celle-ci constitue l'élément central du fonctionnement démocratique : l'altérer ou le supprimer pousse à l'autoritarisme ou à la dictature ; le renforcer permet le développement de la démocratie. Dans ce contexte, il apparaît indispensable de veiller à l'entretien de la qualité de ce rapport et à son développement pour qu'émerge ce qu'il appelle une « démocratie d'appropriation ». Pour Rosanvallon, celle-ci est en train d'émerger, en particulier à travers l'institutionnalisation croissante de la participation, mais aussi, à travers, les nouveaux mouvements sociaux. Elle vise à mettre en place une structure permettant l'émergence de ce qu'il appelle « un bon gouvernement ». Celui-ci est fondé sur trois principes : la lisibilité, la responsabilité et la réactivité. Elle est le préliminaire nécessaire à l'émergence de ce qu'il appelle une « démocratie de confiance » dans laquelle la qualité du lien entre gouvernant et gouverné est restaurée.

Encadré 6 : Les fondements d'une « démocratie de confiance »

Dans son ouvrage « Le bon gouvernement », le politologue français Pierre Rosanvallon indique que la lisibilité, la responsabilité et la réactivité « *dessinent les contours d'une démocratie d'appropriation. Leur mise en œuvre permettrait aux citoyens d'exercer plus directement des fonctions démocratiques qui ont longtemps été accaparées par le seul pouvoir parlementaire. Ils donnent aussi pleinement sens au fait que le pouvoir n'est pas une chose, mais une relation, et que ce sont donc les caractéristiques de cette relation qui*

définissent la différence entre une situation de domination et celle d'une simple distinction fonctionnelle, au sein de laquelle peut se développer une forme d'appropriation citoyenne du pouvoir » (Rosanvallon, 2015 : 22). Les définitions données par l'auteur à ces trois concepts identifient des enjeux clés d'évolution des démocraties.

À travers le concept de lisibilité, Rosanvallon cerne le rôle fondamental joué par le savoir dans les démocraties. Il s'agit, tout d'abord, de la connaissance et de la compréhension de la vie démocratique : « Comprendre le pouvoir, ses rouages et ses procédures est une des façons modernes de le « prendre » (...). Être dominé, c'est à l'inverse être mis à distance, soumis à des institutions dont l'opacité et la complication reviennent à vous dépouiller de votre citoyenneté » (Rosanvallon, 2015 : 234). Le second aspect de cette lisibilité touche à l'intelligibilité du réel : « La notion de société lisible renvoie (...) à un projet de connaissance effective du monde social et des mécanismes qui le régissent. Elle doit permettre aux individus de se situer dans ce qu'on pourrait appeler la citoyenneté réelle, c'est-à-dire d'acquérir la compréhension des rapports sociaux effectifs, des mécanismes de redistribution et des problèmes que rencontre la réalisation d'une société des égaux » (Rosanvallon, 2015 : 246).

La lisibilité doit permettre aux citoyens d'évaluer la qualité du travail démocratique, qu'il soit exercé de façon directe ou indirecte. Cette évaluation renvoie au principe de responsabilité qui constitue le deuxième principe fondateur d'une démocratie d'appropriation. Pour Rosanvallon, la responsabilité en démocratie couvre deux aspects : d'une part, la responsabilité politique proprement dite, qui renvoie « au fait même de la détention du pouvoir, pouvant conduire à sa remise en cause et trouver son aboutissement dans l'acte de démission d'un gouvernement. » (Rosanvallon, 2015 : 254) ; d'autre part, les épreuves de validation de l'exercice du pouvoir, qui concernent une responsabilité envers le passé (la reddition de comptes) et envers l'avenir, c'est-à-dire vis-à-vis de la capacité à mener une chose à bien. Pour le premier type de responsabilité, l'auteur souligne à la fois sa banalisation et les difficultés actuelles de son exercice : dans des environnements décisionnels complexes et multiacteurs, l'imputation d'une responsabilité directe devient extrêmement difficile, voire impossible. Il parle d'une « crise de l'imputation » liée à l'émergence d'une société du risque marquée par des problématiques sociotechniques complexes (le réchauffement climatique, les déchets nucléaires, l'affaire du sang contaminé, la vache folle...). Il voit une solution à cette crise dans un réinvestissement symbolique de la responsabilité politique. Pour la responsabilité face au passé, l'auteur voit dans l'évaluation des politiques publiques – qui y occupe une place centrale – un enjeu de développement par l'intégration de l'expertise d'usage dans le travail de vérification de la qualité de l'action menée. La responsabilité face à l'avenir touche à la volonté et à la capacité à agir et à changer le cours des choses. Rosanvallon y voit également une crise : « Alors que son expression se liait précédemment à l'exercice d'une alternance politique ou à la vision d'un changement de société, enchâssée donc dans une appréhension globalisée de la capacité d'agir sur les choses, elle s'apprécie dorénavant de façon plus prosaïque et immédiate » (Rosanvallon, 2015 : 275). Pour l'auteur, cette responsabilité peut évoluer à travers une « volonté réflexive » qui consiste à analyser les enjeux inhérents à la société dont le politique est responsable en vue de l'améliorer. Elle contraste avec une « volonté projective » qui relève davantage du développement d'une idéologie à travers un projet de société plus abstrait.

Le dernier principe d'une démocratie d'appropriation est la « réactivité ». « Aujourd'hui, sous toutes les latitudes, les citoyens se sentent de moins en moins écoutés et représentés par ceux qu'ils ont élus. La parole qu'ils ont fait entendre dans les urnes se dissout ensuite dans les enceintes parlementaires tandis que les gouvernants semblent atteints de surdité. L'expression citoyenne ordinaire, de son côté, n'existe désormais plus qu'atomisée sur les

réseaux sociaux, subtilement manipulée par les intérêts des groupes de pression organisés ou cantonnée à une parole protestataire diffuse. Se lie ainsi à la fois un manque de réceptivité des gouvernants et une expression citoyenne atrophie » (Rosanvallon, 2015 : 279). L'auteur associe deux phénomènes à la coupure entre gouvernants et gouvernés : l'autonomisation de la sphère politique et l'atrophie de l'expression citoyenne. La réappropriation de ce lien passe, pour lui, par le redéploiement de l'expression citoyenne et une démocratie interactive qui doit permettre une meilleure représentation de la diversité de la société et des problématiques qui la traversent.

3.2. COMPLEXITÉ, DÉCISION ET DÉMOCRATIE TECHNIQUE

L'évolution des démocraties est aujourd'hui marquée par un enjeu majeur : la confrontation aux incertitudes du réchauffement climatique s'opère à un moment où le personnel politique responsable du destin des sociétés fait face à une crise de confiance extrême. Les problématiques s'avèrent extrêmement complexes, d'une part, et, d'autre part, les acteurs censés agir pour les résoudre apparaissent de moins en moins légitimes. La voie à suivre pourrait être clarifiée par les experts du climat. Cependant, ceux-ci s'avèrent tout aussi impuissants, se contentant de tirer la sonnette d'alarme comme le fait le GIEC. Les citoyens manifestent dans la rue pour témoigner de leur inquiétude et angoisse face à l'avenir, mais les dirigeants y font la sourde oreille. Des militants appellent à la constitution d'un « Front populaire écologiste » pour réinvestir l'avenir et définir une vision sociale écologiste de la société face au risque d'effondrement. Cette situation confronte aux limites du modèle démocratique actuel bien identifiées par Rosanvallon : la lisibilité des enjeux est difficile, la responsabilité est diffuse et difficilement imputable, la réactivité politique est faible.

Face à cette difficulté à agir, plusieurs courants de recherche ont mis en exergue l'importance du développement de modalités décisionnelles qui permettent une réappropriation de la démocratie en réinventant l'expertise et la figure de l'expert. Ces courants mettent l'accent sur l'émergence de « forums hybrides » (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001) ou de « mini-publics » (Sintomer, 2011). Ces assemblées « profanes » réinvestissent le champ de l'expression citoyenne et produisent un savoir qui doit permettre de dresser les contours d'une action en régime d'incertitude. Il s'agit de nouvelles logiques de formation de l'action publique qui rencontrent le « volontarisme réflexif » évoqué par Rosanvallon (voir encadré 6), mais qui s'expriment dans de nouveaux espaces, extérieurs aux institutions démocratiques traditionnelles, et conduisent à réimaginer la démocratie.

Encadré 7 : Le « forum hybride », nouvelle assemblée politique des démocraties techniques ?

Dans leur ouvrage « Agir dans un monde incertain », Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe ont questionné les enjeux démocratiques dans le contexte d'un « débordement » des sociétés contemporaines par les effets des sciences et des techniques (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001). Ils font le constat que les sciences et les techniques par leur déploiement génèrent des conséquences majeures et imprévues sur le fonctionnement des sociétés humaines qui « débordent » leurs capacités décisionnelles. Les sciences et les techniques contemporaines impactent d'une façon complexe le monde social. Les problématiques climatiques et environnementales apparaissent au premier plan de ces enjeux. On les rencontre, cependant, dans tous les domaines où les sciences et les techniques jouent un rôle important comme dans le domaine de la santé par exemple, mais aussi dans celui des transports, de l'énergie ou de l'agriculture. Les auteurs de l'ouvrage critiquent la façon dont ces conséquences sont gérées au niveau politique : les décisions prises sur ces questions complexes sont déléguées à des « experts » qui sont censés pouvoir maîtriser la complexité en jeu, ce dont seraient incapables les décideurs politiques ou les citoyens. Ils y

voient une confiscation du pouvoir d'action et une menace pour la démocratie. Pour y faire face, ils imaginent un nouveau mode de décision et d'action : le « forum hybride ». La caractéristique principale de ce forum est de faire émerger au sein des problématiques sociotechniques, des minorités, c'est-à-dire des groupes qui ne font pas partie ou ont été évincés des débats des spécialistes ou des experts. Ces minorités jouent un rôle fondamental dans les forums hybrides : elles doivent permettre l'émergence de ruptures et d'innovations dans les débats qui permettent d'imaginer des modes d'action différents de ceux prônés par l'analyse des spécialistes ou des experts. En ce sens, les forums hybrides jouent un rôle de démocratisation des démocraties techniques et devraient être institués pour les auteurs en assemblées centrales de ces démocraties.

Ces phénomènes amènent également certains auteurs à développer des théories dites de la « post-démocratie » (Crouch, 2004) qui postulent un déplacement des capacités décisionnelles : le monde des institutions politiques et administratives ne serait qu'un traducteur de décisions prises ailleurs, soit au sein des forces de marché soit à d'autres échelles politiques, notamment, en Europe, à celle de l'Union européenne. L'enjeu d'une démocratisation apparaîtrait, pour ces approches, au sein de l'économie elle-même : la réappropriation de l'économie par les citoyens renforcerait leur capacité de décision en participant, de façon directe, à la gestion d'activités économiques conçues comme biens collectifs (Ferrerias, 2012).

3.3. CONFIANCE ET DÉMOCRATIE

La reconstruction du lien entre gouvernants et gouvernés apparaît aujourd'hui au cœur de nombreux travaux portant sur la démocratie et sur son avenir. Cet enjeu est souvent associé à l'idée de démocratisation qui souligne le caractère inachevé des démocraties et marque également le fait que d'autres sphères sont concernées par ces enjeux tels les sciences et les techniques ou le travail. Certains auteurs soulignent l'émergence d'une méfiance généralisée (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001). L'enjeu de la confiance apparaît donc primordial pour l'évolution des démocraties. Fréquemment, la restauration de la confiance est envisagée à l'aune de la participation : compléter la démocratie représentative de mécanismes de démocratie directe est souvent envisagé comme une solution aux apories du régime représentatif. Toutefois, plusieurs travaux contemporains de sciences politiques soulignent qu'il n'y a pas d'homogénéité dans la désirabilité sociale de la participation (voir encadré 8). Tous les citoyens ne soutiennent pas la démocratie participative, certains restent favorables aux régimes représentatifs et d'autres souhaitent une démocratie délégative, c'est-à-dire fondée sur un gouvernement d'experts.

Encadré 8 : La démocratie représentative comme remède au déficit de confiance ?

Dans son intervention au Futurama du 27 juin 2019, le politologue Jean-Benoît Pilet a proposé une vision nuancée de la transition démocratique. Il a évoqué les travaux des politologues scandinaves Åsa Bengtsson et Henrik Christensen qui ont caractérisé l'émergence de trois modèles de démocratie : la démocratie représentative, la démocratie délégative et la démocratie participative (Bengtsson & Christensen, 2016). Cette approche permet de cerner trois évolutions possibles des régimes démocratiques. La première consiste en l'amélioration de la démocratie représentative, par exemple, par la suppression du cumul, la limitation des rémunérations ou la transparence. La deuxième vise au renforcement de la démocratie participative : le citoyen intervient fréquemment dans les débats publics et participe directement à l'élaboration des politiques publiques. La troisième consiste en une démocratie délégative dans laquelle le citoyen transfère la souveraineté à des personnes choisies pour leurs compétences spécifiques, leur expertise et leur indépendance vis-à-vis du monde

politique. L'élection de Donald Trump comme Président des États-Unis en 2016 peut être analysée via ce prisme : les électeurs privilégient un homme d'affaires à succès, perçu comme indépendant de la classe politique, pour gouverner un pays. L'idéal démocratique à atteindre ne fait pas consensus. Dès lors, s'interroger sur les effets à long terme de ces critiques revient à poser la question des trajectoires d'évolution possibles des relations de confiance entre acteurs de la démocratie. Il ne s'agit pas seulement de savoir comment « restaurer la confiance », mais aussi de réfléchir au modèle de prise de décision qui répondra aux critiques adressées aujourd'hui au système politique : qui sera jugé digne de confiance pour intégrer le processus de décision ? Quel sera le degré d'ouverture de ce processus ? Enfin, les politiques publiques reposant sur des formes d'expertise et des savoirs de plus en plus spécifiques, qui pourra participer à l'élaboration des connaissances jugées utiles et nécessaires pour prendre des décisions considérées comme légitimes et quel critère (justice, vérité, efficacité) prévaudra pour évaluer leur place dans le système politique ?

Schématiquement, chacune de ces formes de démocratie met l'accent sur un protagoniste particulier et localise ainsi différemment la parole légitime pour décider pour la collectivité :

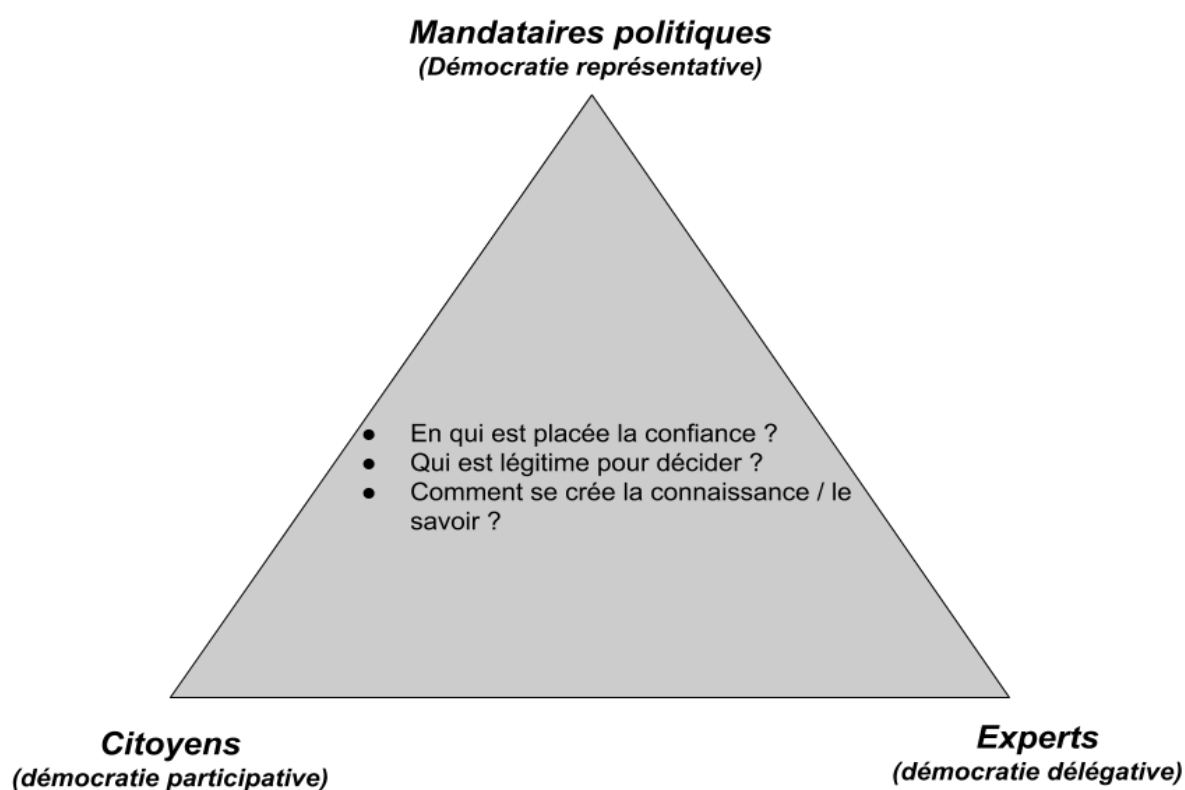
- Mandataires politiques : acteurs centraux de la démocratie représentative, le mandataire politique est élu par les citoyens pour exercer le pouvoir et prendre les décisions en leur nom ;
- Experts : personnes ou groupes dont les connaissances et/ou les compétences dans un domaine particulier sont reconnues, ce qui leur confère une légitimité particulière pour informer la décision politique et y prendre une part centrale, via une série de mécanismes délégués ;
- Citoyens : protagonistes centraux et source de légitimité principale de la démocratie participative ; celle-ci suppose une ouverture des processus de prise de décision au-delà des seuls élus, mais aussi la reconnaissance de la légitimité des savoirs d'usage des simples citoyens (en complément aux savoirs experts), ainsi que de leur capacité à prendre des décisions relevant de l'intérêt général.

Certaines études suggèrent que ces idéaux démocratiques se traduisent par un degré d'implication plus ou moins élevé des citoyens dans l'espace public (Bengtsson & Christensen 2016, 19). Les idéaux participatifs iraient de pair avec une mobilisation forte, institutionnalisée ou non, alors que l'adhésion au modèle représentatif coïnciderait avec une mobilisation circonscrite au vote, ainsi qu'à quelques dispositifs institutionnalisés. Enfin, les citoyens préférant le modèle expertal se mobiliseraient globalement moins.

4. Pistes d'évolution

Face à ces constats et à ces enjeux, il est possible d'imaginer divers futurs possibles comme, l'émergence du populisme, le renouveau de la démocratie représentative, l'essor des dynamiques participatives, le passage à un gouvernement d'experts ou le statu quo. Dans le cadre de ce cahier, et au regard des travaux évoqués, il apparaît que la question de la relation entre gouvernés et gouvernants constitue un axe central d'évolution. Cet axe s'avère tributaire de l'état des relations entre mandataires et citoyens, mais aussi de l'état des relations des mandataires et citoyens avec les experts. Il s'agit donc des trois protagonistes clés de cette relation entre gouvernants et gouvernés. L'état de leurs relations influence les modes de prise de décision démocratique et évolue de façon différente, selon que la confiance et la légitimité reposent davantage sur l'un ou l'autre de ces acteurs (voir figure 1).

Figure 1 : Acteurs principaux et type de démocratie



Afin de structurer la réflexion, nous nous baserons sur quatre archétypes d'évolutions possibles (Dator, 2009)¹ :

- *La continuation* : le système tend au statu quo, sans résoudre les crises et les tensions qui le traversent ; il reste polarisé sur l'élu, principalement, et de plus en plus sur l'expert pour les matières techniques ; le processus de décision ne s'ouvre au citoyen que de manière exceptionnelle.
- *L'adaptation* : le système trouve à surmonter ses contradictions ; un nouvel équilibre est trouvé entre le rôle de l'élu, la parole de l'expert et la participation du citoyen ;

¹ Pour construire nos hypothèses d'évolution, nous utilisons les archétypes de futurs alternatifs de Dator de manière heuristique (Dator, 2009).

- *La transformation* : le système change en profondeur sous l'impulsion de nouvelles formes de confiance et de légitimation, qui s'appuient davantage sur l'interconnexion et la collaboration entre personnes, avec pour effet de court-circuiter les arènes classiques de décision, sans toutefois priver celle-ci de son caractère démocratique ;
- *Le déclin et l'effondrement* : la défiance envers les élus et les experts devient telle que le système devient instable et renoue avec des formes de décision et de légitimation autoritaires.

Pour caractériser ces futurs possibles, nous partirons d'une série de tendances et de signaux faibles qui, à des échelles différentes, donnent déjà quelques indications quant à l'évolution possible des relations de confiance entre les trois acteurs de la prise de décision démocratique.

4.1. LA DÉMOCRATIE DÉFICITAIRE : TOUT CHANGER POUR QUE RIEN NE CHANGE ?

Protéiforme, marqué par une profonde défiance à l'égard du pouvoir politique et des élites, le mouvement dit des Gilets jaunes a progressivement placé la participation citoyenne parmi ses revendications prioritaires, notamment à travers l'institution de dispositifs de démocratie directe. Face à la contestation, le Président de la République française a pris une série de mesures ciblées et organisé un « grand débat national », dont le caractère vertical a cependant très vite été dénoncé par les manifestants, au point de donner lieu à des initiatives parallèles plus ouvertes à l'expression spontanée. Si Emmanuel Macron a fini par reconnaître certaines erreurs dans sa gestion de la crise, il l'a cependant fait en des termes qui continuent de traduire une conception asymétrique des relations entre élus, experts et citoyens : « Nous avons peut-être parfois construit des bonnes réponses trop loin de nos concitoyens ou en considérant qu'il y avait des sachants et des subissants et je pense que c'était une erreur fondamentale » (11 juin 2019, allocution pour les 100 ans de l'Organisation internationale du Travail)².

Reconnaissant le fossé entre « sachants » et « subissants », le Président français n'entend pas le combler en ouvrant davantage le processus de décision, mais en rendant ses réformes plus audibles et accessibles aux profanes. Le modèle de relation au savoir expert engagé ici est comparable à celui que, dans les travaux sur la vulgarisation scientifique (*Public understanding of science*), on qualifie souvent de « déficitaire »³. Selon ce modèle, la résistance populaire à la science ou à l'innovation technologique viendrait d'un défaut de compréhension ou d'un manque d'information, qu'il suffirait de compenser par une meilleure communication.

Ces quelques ingrédients de la crise des Gilets jaunes permettent d'alimenter le premier scénario d'évolution dégagé plus haut : malgré la méfiance croissante et les critiques à l'égard des élites politiques et scientifiques, le système continue à tenir, voire s'immunise en intégrant des dispositifs de consultation aussi spectaculaires que ponctuels (grand débat national, référendums), mais qui ne vont jamais jusqu'à la co-construction des connaissances avec les citoyens (comme certaines méthodes participatives le permettent). Le grand partage entre sachants et subissants demeure, les asymétries ne sont réduites qu'à la marge⁴.

² <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2019/06/11/centenaire-de-lorganisation-internationale-du-travail>

³ Selon le modèle déficitaire, le scepticisme à l'égard de la science ou de la technologie résulterait essentiellement d'un manque d'information ou d'éducation. Le travail des experts doit dès lors viser en priorité à améliorer la communication à l'égard des non-experts, qui ne pourront qu'adhérer à la science si elle leur était mieux expliquée. Le même mécanisme est aisément transposable au domaine politique : quand un expert explique l'échec d'une politique par un manque de « pédagogie des réformes », il sous-entend que le public aurait nécessairement adhéré aux réformes s'il les avait seulement mieux comprises. Sur la persistance de cette idée, voir le dossier de la revue *Public Understanding of Science*, 2016, vol. 25, Issue 4.

⁴ L'annonce de la suppression de l'ENA peut être interprétée de la même manière.

4.2. LA DÉMOCRATIE TECHNIQUE : VERS UN RÉÉQUILIBRAGE ET UNE HYBRIDATION DES EXPERTISES ?

Depuis les années septante et l'émergence de mouvements environnementalistes très critiques à l'égard de la société industrielle et des technosciences, des voix toujours plus nombreuses se sont élevées pour dénoncer la délégation à des experts de décisions qui, à l'image de l'énergie nucléaire, engagent l'ensemble de la société et de son avenir. La tendance se prolonge, au cours des années nonante, avec les réflexions sur la société du risque et le principe de précaution, qui ont insisté sur le caractère controversé de certaines connaissances scientifiques et sur la nécessité de les soumettre à l'épreuve de la délibération démocratique⁵. Enfin, plus récemment, sous l'appellation de *wicked problems* (problèmes complexes ou encore problèmes pernicioux), des préoccupations similaires se sont fait jour pour reconnaître le caractère tout à la fois urgent et impérieux, nouveau et unique, de certains problèmes, dont la formulation même, ainsi que les solutions proposées, sont à leur tour problématiques (Rittel & Webber 2018 ; Funtowicz & Ravetz 1993).

Réchauffement climatique, pauvreté, chômage, vieillissement de la population : les phénomènes pour lesquels « les faits sont incertains, les valeurs en débats, les enjeux élevés et les décisions urgentes » (Servigne, Stevens, & Chapelle 2018, 132–133) semblent toujours plus nombreux, venant compliquer la tâche des décideurs qui ne peuvent plus se reposer sur un savoir expert univoque. Ces dernières années, le concept de science « post-normale » est apparu comme une nouvelle approche permettant d'apporter des éléments de réponses aux problèmes de ce type. Cette approche implique notamment l'ouverture des processus de création de connaissances et de prise de décision, reconnaissant que le savoir technique des experts gagne à être complété par la connaissance contextualisée des acteurs de terrain, la combinaison de ces deux savoirs permettant une compréhension élargie des faits, ce qui doit, *in fine*, améliorer la qualité des décisions (Healy 2011, 202).

S'il venait à s'ancrer davantage dans nos modèles politiques, le régime de science post-normale contient les germes d'un rééquilibrage des relations entre les acteurs de la prise de décision, dans le sens d'une plus grande symétrie. Dans un tel modèle, la meilleure décision sera celle qui, sur le plan procédural, prendra en compte les voix de tous les acteurs concernés, mais aussi celle qui tiendra compte des savoirs d'usage, indispensables dans un monde devenu tellement complexe qu'il échappe aux seuls experts. À la suite de Callon, Lascoumes et Barthe, on peut qualifier de « démocratie technique » ce projet politique visant à faire entrer les sciences en démocratie (Barthe, Callon, & Lascoumes 2014).

En soi, la tendance à l'intégration des savoirs d'usage dans la prise de décision n'est pas neuve : des dispositifs comme les conférences de citoyens, les jurys délibératifs, voire les offices de *technology assessment* (adossés ou non à un parlement) offrent depuis longtemps des techniques pour construire des espaces délibératifs analogues à des « forums hybrides », où une pluralité d'acteurs peuvent débattre de « problèmes pernicioux ». Pour se déployer pleinement, ce deuxième scénario d'évolution supposerait naturellement le développement et l'institutionnalisation d'initiatives certes nombreuses, mais éparses et limitées dans le temps ou dans l'espace. Pensons, par exemple, à un projet comme celui des experts du vécu du SPP Intégration sociale⁶ ; aux démarches de consultation de citoyens sur des thèmes aussi différents (et, en apparence, confinés à une expertise techno-

⁵ Sur la société du risque, voir l'ouvrage classique du sociologue allemand Ulrich Beck, *La Société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris : Aubier, 2001 [1986]. Sur la gestion publique du risque, voir Olivier Borraz, *Les politiques du risque*, Paris : Presses de Sciences Po, 2008.

⁶ Ce projet permet de prendre en compte le point de vue de personnes "qui ont une expérience personnelle de la pauvreté et de l'exclusion sociale et qui la mettent en œuvre pour améliorer l'accessibilité des services" Cf. <https://www.mis.be/fr/experts-du-vecu-en-matiere-dexclusion-sociale>

scientifique) que la gestion des déchets radioactifs, la transition énergétique ou les nanotechnologies ; enfin, sur un mode moins expertal, à la dynamique lancée par le plan d'action Agenda 21. Autant d'expériences qui donnent une idée de ce que deviendrait un processus de décision intégrant pleinement la complexité et l'incertitude dans la compréhension des enjeux et des solutions disponibles aux décideurs publics, relativisant ainsi le rôle de l'expertise.

4.3. LA DÉMOCRATIE DE PLATEFORME : DE NOUVEAUX ESPACES POUR LA CONFIANCE ?

Alors que les deux premières hypothèses d'évolution préservent le cadre général de relations entre les acteurs de la prise de décision (en prolongeant la crise de confiance, comme dans le scénario de démocratie déficitaire, ou en procédant à un rééquilibrage, comme dans le scénario de démocratie technique), les deux suivantes marquent une rupture et entraînent une reconfiguration de ce schéma.

Dans notre troisième hypothèse d'évolution, les citoyens prennent appui sur les possibilités offertes par les nouvelles technologies et l'économie collaborative pour accéder à des services que l'État assure avec de plus en plus de difficultés et de manière toujours plus conditionnelle. Ils finissent par contourner des institutions qui ne parviennent plus à rivaliser avec les offres concurrentes proposées par les prestataires de réseau. On qualifie parfois d'ubérisation le processus par lequel des professionnels et des clients sont mis en contact direct par l'intermédiaire d'une plateforme, moyennant prélèvement d'une commission. La confiance est un élément essentiel de ces dispositifs : c'est l'évaluation réciproque, permanente et publique des professionnels et des clients qui permet de construire une réputation en donnant des gages de fiabilité aux uns et aux autres.

Quelques années avant l'émergence d'Uber, avec l'essor de l'économie collaborative⁷, certains observateurs, à l'image de la Fondation Internet Nouvelles Générations, avaient déjà mis en évidence le potentiel de « transformation majeure » qu'implique l'émergence de ces nouveaux acteurs numériques, y voyant « un profond désir de confiance qui, ne trouvant plus à s'exprimer par les canaux habituels, se saisit d'autres mécanismes, les invente ou les améliore en chemin », pour conclure : « l'individu n'est plus seul face aux organisations »⁸. On sait en effet que la perte relative de confiance dans le monde politique (les « canaux habituels » dans la citation qui précède) ne s'accompagne pas nécessairement d'une baisse de la confiance *interpersonnelle*. Comme le montrent les données Eurostat⁹, celle-ci demeure à des niveaux relativement élevés dans la plupart des pays européens (à l'exception notable de la France¹⁰). Or, la confiance interpersonnelle est une composante essentielle du capital social d'un individu : c'est elle qui permet par exemple d'entrer dans des relations contractuelles et de conclure des affaires avec des personnes que l'on ne connaît pas. Il en va de même pour la participation : sans confiance dans la capacité d'un citoyen tiré au sort à parler pour ses pairs dans un jury ou un panel de citoyens, ces dispositifs perdraient toute légitimité¹¹.

⁷ Prophétisée par Jeremy Rifkin, qui y voit le ressort d'un déclin du capitalisme (*La Nouvelle Société du coût marginal zéro : L'internet des objets, l'émergence des communaux collaboratifs et l'éclipse du capitalisme*, Les Liens qui Libèrent, 2014), l'économie collaborative recouvre de nouvelles formes d'organisation du travail privilégiant la mutualisation et l'intermédiation, notamment grâce aux nouvelles technologies.

⁸ Cf. rapport "Nouvelles approches de la confiance numérique", février 2011), <http://fing.org/?Nouvelles-approches-de-la-690>

⁹ Cf. tableau "Trust in others", <https://ourworldindata.org/trust>

¹⁰ Algan, Yann, and Pierre Cahuc. 2007. *La Société de Défiance : Comment Le Modèle Social Français S'autodétruit*. Edited by Rue D'ulm/presses de l'École normale supérieure.

¹¹ Voir à ce sujet l'annexe, en particulier, les éléments proposés par Jean-Benoît Pilet.

L'économie de plateforme ne semble pas encore sortie du régime de promesse technologique¹². On dispose cependant de quelques signaux qui attestent non seulement de la concurrence croissante qu'elle oppose aux services publics¹³, mais aussi de la tentation qu'ont certains pouvoirs publics de faire appel à de tels prestataires, notamment pour des raisons de coûts et d'efficacité¹⁴. Les services publics les plus tributaires d'une expertise technique n'échappent pas à cette dynamique ; ainsi, certains citoyens bruxellois insatisfaits des mesures de la qualité de l'air vont même jusqu'à contourner les dispositifs officiels de production de données pour construire leur propre réseau¹⁵.

4.4. LA DÉMOCRATIE EFFONDREE : LENTE AGONIE OU ULTIME SURSAUT ?

Conjugée à l'émergence d'une nouvelle forme de confiance « en ligne », la défiance parfois radicale à l'égard du monde politique et des élites intellectuelles et scientifiques en général exerce de profonds effets de délégitimation sur les institutions et les acteurs traditionnels de la démocratie. Dans des domaines comme celui de l'information et de la connaissance, la tendance à se fier à la première source disponible, pourvu qu'elle nourrisse un sentiment anti-élites, entraîne la prolifération quasi épidémique de croyances douteuses ou fausses¹⁶. Ce processus est renforcé par le phénomène de « bulles filtrantes », qui, par le biais des algorithmes, accentuent encore l'isolement intellectuel des internautes en ne les exposant qu'à des contenus qu'ils sont déjà susceptibles d'approuver.

Certains acteurs politiques ont pris le parti d'exploiter ces propriétés. L'affaire Cambridge Analytica a ainsi révélé que le *Brexit*, puis l'élection à la Présidence américaine de Donald Trump, auraient été rendus possibles par des techniques de profilage et de ciblage d'utilisateurs dont l'opinion, révélée par leurs préférences sur les réseaux sociaux, était susceptible de basculer. Le mépris affiché pour les faits pendant la campagne des partisans du « Non » au référendum britannique, comme pour ceux de D. Trump, a contribué à populariser le concept de « post-vérité », traduisant l'entrée supposée dans un monde où le recours à l'émotion serait plus rentable que l'argumentation factuelle.

Aurions-nous pour autant basculé dans la « démocratie des crédules », selon l'expression du sociologue Gérald Broner ? Ce tableau très sombre est en réalité plus contrasté. D'autres signaux attestent peut-être d'un sursaut pour une défense de la vérité en tant que valeur démocratique. Ainsi, la récente action en justice contre Boris Johnson en raison de ses mensonges durant la campagne pour le *Brexit* (en particulier son slogan, « We send the EU £350 million a week, let's fund our NHS instead », selon lequel la somme exorbitante soi-disant versée chaque semaine par le Royaume-Uni serait mieux utilisée pour refinancer le système de santé publique) nous alerte moins pour son issue (elle a été déboutée) que pour le fait qu'elle a été financée via une campagne de *crowdfunding* et menée à titre privé¹⁷. Il s'agit bien là d'une demande inédite de restauration d'une parole de vérité adressée à une figure politique, de la part du public. On mesure aussi par là l'ambivalence de ces ressorts de mobilisation, à la fois vecteurs de confiance et instruments de son déclin.

¹² Pour certains, l'économie collaborative aurait déjà trahi ses promesses et dévoilé sa face plus sombre, dystopique. Cf. M-A Dujarier, "De l'utopie à la dystopie : à quoi collabore l'économie collaborative ?", *Revue Française des Affaires Sociales*, 2018/2, pp. 92-100, url : <https://www.cairn.info/revue-francaise-des-affaires-sociales-2018-2-page-92.htm>

¹³ "Et si le Bon Coin plus efficace que Pôle Emploi ?", cf. <https://www.franceinter.fr/economie/et-si-le-bon-coin-etait-plus-efficace-que-pole-emploi>

¹⁴ "Uber remplacera-t-il bientôt des bus De Lijn ?", cf.

https://www.vrt.be/vrtnws/fr/2015/04/18/uber_remplacera-t-il-bientotdesbusdelijn-1-2308345/

¹⁵ Voir annexe, en particulier, les éléments proposés par Tom Bauler et <https://www.bruxselair.org/>

¹⁶ Selon une [étude menée par l'Ifop pour l'institut Jean Jaurès et l'observatoire Conspiracy Watch](#), 79% des Français adhèrent à au moins une des grandes théories du complot, et 9 % des Français croient « possible que la Terre soit plate et non pas ronde comme on nous le dit depuis l'école ».

¹⁷ "Boris Johnson wins court challenge over £350m Brexit claims", *The Guardian* (7 juin 2019), url :

<https://www.theguardian.com/politics/2019/jun/07/boris-johnson-wins-court-challenge-over-350m-brexit-claims>

5. Conclusion

Un des grands observateurs contemporains des transformations de la démocratie, Pierre Rosanvallon a dressé ce constat dans son dernier ouvrage « Le Bon Gouvernement » : « *Aujourd'hui, sous toutes les latitudes, les citoyens se sentent de moins en moins écoutés et représentés par ceux qu'ils ont élus. La parole qu'ils ont fait entendre dans les urnes se dissout ensuite dans les enceintes parlementaires tandis que les gouvernants semblent atteints de surdité. L'expression citoyenne ordinaire, de son côté, n'existe désormais plus qu'atomisée sur les réseaux sociaux, subtilement manipulée par les intérêts des groupes de pression organisés ou cantonnée à une parole protestataire diffuse. Se lie ainsi à la fois un manque de réceptivité des gouvernants et une expression citoyenne atrophiée* » (Rosanvallon, 2015 : 279).

À l'heure où les urgences sociale et climatique apparaissent comme sources de profondes angoisses au sein des populations, les systèmes démocratiques semblent « en panne ». Certains y répondent par le renouvellement du populisme, d'autres par des partis « citoyens », d'autres encore croient dans les vertus de la participation citoyenne comme remèdes aux apories des régimes démocratiques. La démocratie reste, à ce jour et comme l'avait développé dans un autre ouvrage Pierre Rosanvallon, « inachevée » : qui rend des comptes dans des systèmes de plus en plus complexes où la responsabilité est très largement diluée et les capacités décisionnelles très largement « débordées » par les effets des sciences et des techniques ? Les systèmes économiques, sociaux et environnementaux sont-ils suffisamment compréhensibles et intelligibles pour que des décisions pertinentes et efficaces soient prises par les instances démocratiques ? Les systèmes politiques eux-mêmes sont-ils intelligibles ? Les citoyens sont-ils suffisamment informés pour comprendre l'état des rapports de forces et la complexité institutionnelle et décisionnelle ? Une critique sociale est-elle encore possible dans un monde dominé par les réseaux sociaux ?

Aujourd'hui, face à de tels défis, les démocraties semblent devoir se réinventer, non seulement pour répondre aux enjeux inédits qui se posent à elles, mais aussi pour réimaginer ce qui les anime, leurs propres fondements. Le sens donné aux démocraties apparaît aujourd'hui flou. Dans un monde dominé par les risques sociotechniques, il semble que l'option choisie soit d'avancer de façon réactive et réflexive plutôt qu'à partir d'une vision ou d'une idéologie. Les institutions démocratiques héritées d'un autre monde paraissent dépassées par cette nouvelle manière de faire. D'aucuns plaident pour le développement de nouvelles formes de processus décisionnels qui intègrent davantage les citoyens. D'autres souhaitent que de nouvelles formes d'assemblées émergent qui puissent représenter des minorités, qui ne trouvent pas voix au chapitre dans les systèmes actuels soit parce que leur expertise n'est pas reconnue soit parce que la citoyenneté ne leur est pas accordée.

Les technologies à elles seules ne permettront pas de pallier de telles difficultés, il semble que les institutions démocratiques soient aujourd'hui face à un défi d'un nouveau genre : celui de penser leur devenir. Ce cahier a tenté de livrer une série de pistes de réflexion et s'est risqué à proposer des hypothèses d'évolutions possibles. Ses auteurs espèrent qu'elles alimenteront le débat et pourront contribuer, à leur échelle, au renouvellement des conceptions de la démocratie.

6. Bibliographie

- Agacinski, Daniel (2018), « Expertise et Démocratie : faire avec la défiance », France Stratégie.
- Bauer, P., Fatke, M. (2014) « Direct Democracy and Political Trust : Enhancing Trust, Initiating Distrust – or Both », *Swiss Political Science Review*, Vol. 20, Issue 1, pp. 49-69.
- Bengtsson, Å., Christensen, H. (2016) « Ideals and Actions : Do Citizens' Patterns of Political Participation Correspond to their Conceptions of Democracy ? », *Government & Opposition*, Vol. 51, Issue 2, pp. 234-260.
- Berger, M., Cefai, D., Gayet-Viaud, C. (dir.) (2011) *Du civil au politique. Ethnographies du vivre-ensemble*, Bruxelles, Peter Lang, coll. Action Publique.
- Callon M., Lascoumes, P. et Barthe, Y. (2001) *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Le Seuil.
- Cardelli, R., Bornand, T. Brunet, S. (Eds), *Le baromètre social de Wallonie: engagement, confiance, représentation et identité*, Presses Universitaires de Louvain, 2014.
- Charles, J., Ferreras, I., Lamine, A. (2019) « Smart-Belgique comme capacité collective. Usages d'une coopérative de travailleurs autonomes », Analyse n°5, SMART, https://smartbe.be/wp-content/uploads/2019/07/Smart_Belgique_comme_capacité_collective-003.pdf
- Cottureau, A., Baciocchi, S., Hille, M.P. (2018), *Le pouvoir des gouvernés. Ethnographie de savoir-faire sur quatre continents*, Bruxelles, Peter Lang, coll. Action Publique.
- Coutrot, T. (2018) *Travail et bien-être psychologique. L'apport de l'enquête Conditions de travail – Risques psychosociaux de 2016*. Document d'Études n°217. Paris, DARES.
- Crouch, C. (2004) *Post-Democracy*, Cambridge/Malden (MA), Polity Press.
- Dator, Jim (2009), « Alternative Futures at the Manoa School », *Journal of Futures Studies* 14 (2) : 1-18.
- Ferreras, I. (2007) *Critique politique du travail. Travailler à l'heure de la société des services*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Ferreras, I. (2012) *Gouverner le capitalisme ? Pour le bicamérisme économique*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Funtowicz, Silvio O., and Jerome R. Ravetz (1993), « Science for the Post-Normal Age », *Futures* 25 (7) : 739-55.
- Genard, J.L. (2019) « Le concept de rythme au coeur d'un tournant esthétique de la pensée et des politiques de la ville. » dans *EspacesTemps.net* [En ligne], Travaux, 2019 | Mis en ligne le 30 mai 2019, URL : <https://www.espacestemp.net/articles/le-concept-de-rythme-au-coeur-dun-tournant-esthetique-de-la-pensee-et-des-politiques-de-la-ville/> ; DOI : 10.26151/espacestemp.net-wogg-3m33.
- Gherghina, S., Geissel, B. (2017) « Linking Democratic Preferences and Political Participation : Evidence from Germany », *Political Studies*, Vol. 65 (1S), pp. 24-42.
- Gougou, F., Sauger, N. (2017) "The 2017 French Election Study (FES 2017) : A Post-Electoral Cross-Sectional Survey.", *French Politics*, Vol. 15 (3), pp.360-370.
- Healy, Stephen (2011), « Post-Normal Science in Postnormal Times », *Futures* 43 (2) : 202-8.

- Hibbing, J., Theiss-Morse, E. (2005) *Stealth Democracy. Americans' Beliefs About How Government Should Work*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Houlstan-Hasaerts, R. (2019) *Le Tournant esthétique de la participation urbaine à l'épreuve de la société civile. Une recherche en terrain bruxellois*, Thèse de Doctorat, Bruxelles, Faculté d'Architecture de l'Université Libre de Bruxelles.
- IWEPS (2019) *Baromètre social de la Wallonie*. Url : <https://www.iweeps.be/barometre-social-de-wallonie-special-democratie-institutions-wallonnes/>
- Marzano, Michela (2010), « Qu'est-ce que la confiance ? », *Etudes*, 412 : 53-63.
- Méda, D., Vendramin, P. (2013) *Réinventer le travail*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Le lien social ».
- Prazuch, W. (2014) « Les « Blogs des indignés » ou la mise en scène de la colère de la Cité », *Studia Romanica Posnaniensia* 42/4 (2015) : 121-137.
- Reynié, D. (dir.) (2017) *Où va la démocratie ? Une enquête internationale de la fondation pour l'innovation politique*, Paris, Plon.
- Rittel, Horst W. J., and Melvin M. Webber (2018), « Dilemmas in a General Theory of Planning », *Classic Readings in Urban Planning*. Url : <https://doi.org/10.4324/9781351179522-6>.
- Rosanvallon, P. (2015) *Le Bon Gouvernement*, Paris, Le Seuil.
- Schmitter, C. (2017) « The Future of Democracy is Not What it Used to Be », *Zeitschrift für Vergleichende Politikwissenschaft*, Volume 11, Issue 4, pp 459-467.
- Sennett, R. (2012) *Together: The Rituals, Pleasures and Politics of Cooperation*, New Haven – Connecticut, Yale University Press.
- Servigne, Pablo, Stevens, Raphaël et Chapelle, Gauthier (2018), *Une autre fin du monde est possible*, Le Seuil.
- Sintomer, Y. (2011) *Petite Histoire de l'expérimentation démocratique. Tirage au sort et politique d'Athènes à nos jours*, Paris, La Découverte.
- Sintomer, Y. (2016) « Les Futurs de la démocratie au XXIe siècle », *Raison publique*, n°20, pp. 175-191.
- Van Parijs, P. (2011) *Just Democracy : The Rawls-Machiavelli Program*, Philippe Colchester : ECPR Press.
- Van Parijs, P. (2018) *Belgium, Une utopie pour notre temps*, Bruxelles, Académie Royale de Belgique.

7. Annexe

7.1. PRÉSENTATION DU FUTURAMA « LES FUTURS DE LA DÉMOCRATIE » ORGANISÉ À L'IWEPS LE 27 JUIN 2019

Cette annexe propose un compte rendu des débats tenus à l'IWEPS le 27 juin 2019 dans le cadre de son séminaire de prospective trimestriel, le Futurama.

Lors de ce séminaire ouvert, l'IWEPS a rassemblé un groupe d'experts de la thématique aux spécialités disciplinaires variées (psychologie, économie, sciences politiques, sociologie, philosophie) et leur a proposé de réfléchir aux enjeux d'avenir des démocraties. L'objectif du séminaire était d'ouvrir le champ des possibles en questionnant à la fois la situation actuelle et les hypothèses d'évolution.

Dans une première partie, ce compte rendu développe le paradoxe des démocraties contemporaines sur la base de deux contributions. Thierry Bornand, chercheur à l'IWEPS, présente ses travaux de recherche sur l'état de la démocratie wallonne, sur la base du Baromètre social de la Wallonie réalisé par l'IWEPS. Jean-Benoît Pilet, politologue et professeur à l'ULB, analyse également de façon détaillée les enjeux de la méfiance vis-à-vis du personnel politique et décrit certains enjeux clés d'une institutionnalisation de la démocratie participative.

Dans une deuxième partie, Vincent Calay, chercheur à l'IWEPS, présente un travail exploratoire sur l'avenir de la démocratie et examine quatre hypothèses d'évolution possibles : tendancielle, d'amélioration, de rupture et de transformation. Il développe dans cette perspective quatre modèles organisés autour de deux axes : l'un qui oppose une priorité donnée à l'efficacité décisionnelle et une priorité donnée à la représentativité des institutions démocratiques, l'autre qui oppose l'importance du développement d'une vision collective qui encadre un projet politique commun et un principe d'adaptation aux transformations du monde, à travers l'idée d'une réflexivité des démocraties.

Dans une troisième partie, trois contributeurs développent une réflexion autour du phénomène de démocratisation en questionnant les enjeux de la participation dans trois sphères sociales : la démocratie représentative, la recherche scientifique et le travail. À propos de la démocratie représentative, Jean-Benoît Pilet propose une analyse d'un second paradoxe : la méfiance à l'égard du personnel politique n'est pas forcément compensée par l'émergence d'une demande sociale largement partagée de participation pour suppléer aux carences des élus. Cette analyse questionne donc l'idée de suppléation de la démocratie représentative par la démocratie participative. À propos de la recherche scientifique, Tom Bauler, économiste et professeur à l'ULB, livre une réflexion sur les enjeux du développement de « sciences citoyennes » dans le contexte d'une crise de la décision informée par les scientifiques sur les grands enjeux climatiques et environnementaux de nos sociétés. À propos du travail, Julien Charles, chercheur au CESEP et à l'UCL, explicite les enjeux d'une démocratisation de la sphère du travail par différents mécanismes de participation des personnes au système décisionnel des entreprises ou par l'intermédiaire du développement de l'autonomie des personnes au travail. Ces trois interventions ont ainsi problématisé les enjeux d'une démocratisation accrue de trois sphères sociales majeures : le politique, le scientifique et le travail.

Dans une quatrième partie, Philippe Van Parijs, philosophe et économiste professeur émérite à l'UCL, propose une réflexion visant à rebâtir un imaginaire de la démocratie en Belgique. Sur la base de deux de ses ouvrages récents *Belgium, Une utopie pour notre temps* (Van Parijs, 2018) et *Just Democracy* (Van Parijs, 2011), il propose un programme visant à aborder la démocratie comme un levier d'amélioration de la justice sociale et non comme une fin en soi.

En conclusion, Jean-Louis Genard, philosophe et sociologue professeur émérite à l'ULB, livre une réflexion transversale qui identifie trois enjeux clés pour les futurs des démocraties : la question de la pluralisation des espaces où se façonne la démocratie, la question de l'éthique dans la vie politique et, enfin, une tension structurante pour l'avenir des démocraties entre la normalisation d'un imaginaire catastrophiste du futur et l'impérieuse restauration d'une « capacité à agir » pour façonner les futurs de nos démocraties.

7.2. LA DÉMOCRATIE FACE À UNE CRISE DE CONFIANCE PARADOXALE

Dans cette partie du Cahier, nous développons les principaux aspects du « paradoxe de la confiance démocratique » dont ont traité de façon complémentaire trois des intervenants au Futurama : Vincent Calay (IWEPS), Thierry Bornand (IWEPS) et Jean-Benoît Pilet (ULB). Chacun des intervenants a abordé ce paradoxe avec un angle d'attaque spécifique : Vincent Calay a brièvement évoqué les résultats de l'enquête européenne de la Fondation pour l'innovation politique ; Thierry Bornand a présenté les résultats du Baromètre social de la Wallonie ; Jean-Benoît Pilet a identifié de façon précise les tensions qui se construisent entre, d'une part, la confiance envers le personnel politique et les institutions démocratiques, et d'autre part, la pluralisation des conceptions de la démocratie.

7.2.1. *Un phénomène d'ampleur européenne*

Dans son introduction au Futurama, Vincent Calay a présenté trois chiffres clés de l'étude réalisée par la Fondation pour l'innovation politique (Reynié, 2017) sur l'état de la démocratie en Europe.

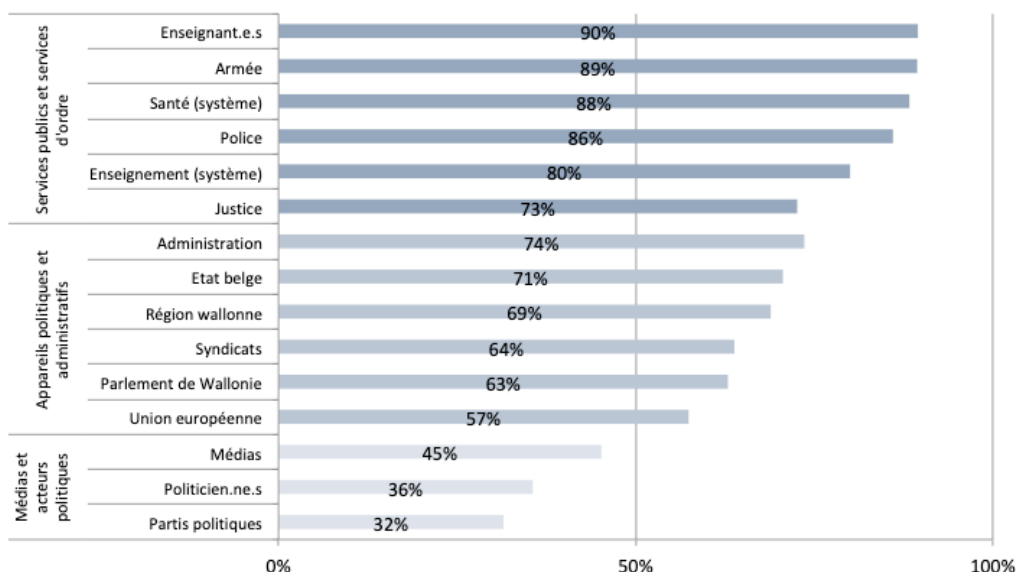
Cette étude a souligné l'importance du niveau de méfiance à l'égard du monde politique à l'échelle européenne. D'après cette étude, en effet, 87% des Européens estiment que les élus défendent leurs intérêts personnels avant de défendre l'intérêt général. En outre, 77% jugent la classe politique corrompue. Cependant, malgré ces constats cinglants pour le monde politique, l'étude montre que 67% des Européens demeurent favorables au régime démocratique, l'estimant irremplaçable.

7.2.2. *La Wallonie entre confiance dans les institutions et méfiance vis-à-vis du monde politique*

Dans son intervention, Thierry Bornand a présenté les principaux résultats du Baromètre social de la Wallonie qui confirment la tendance observée au niveau européen.

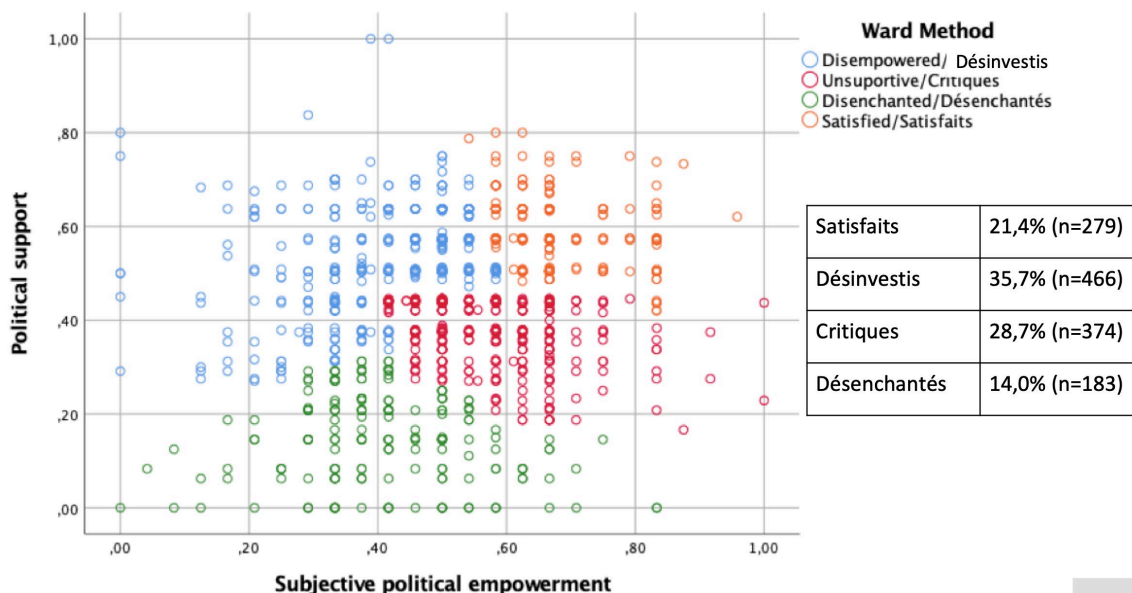
Celui-ci centre le questionnement des citoyens wallons sur leur niveau de confiance dans les institutions existantes. Il en ressort que les citoyens ont une grande confiance dans les services publics (enseignement, santé) et les services d'ordre (armée, justice, police). Cette confiance montre un fort attachement à l'État-Providence et un attachement aux fonctions régaliennes de l'État. En revanche, les citoyens ont une confiance moyenne envers les appareils administratifs et politiques tels que l'État belge, la Région wallonne, le Parlement wallon, l'administration ou encore l'Union européenne. Enfin, ils manifestent de la défiance (moins de 50% de la population se disent confiants) vis-à-vis des acteurs politiques (personnel politique et partis politiques) et des médias.

Figure 2 : La confiance dans les institutions en Wallonie d'après le BSW 2019



On peut se demander si cette défiance vis-à-vis des acteurs politiques est le fait d'un groupe d'individus particulier ou si cette méfiance est partagée par l'ensemble de la population. Pour répondre à cette question, les individus ont été catégorisés entre ceux qui se disent satisfaits ou non de la politique et ceux qui s'y disent intéressés. Cette catégorisation amène à distinguer quatre profils type d'individus dans leur rapport à la démocratie : (1) les satisfaits, qui sont à la fois satisfaits et intéressés ; (2) les désinvestis, qui sont satisfaits, mais désintéressés de la politique ; (3) les critiques, qui sont insatisfaits, mais intéressés par la politique ; (4) les désenchantés, qui sont insatisfaits et désintéressés.

Figure 3 : Typologie des attitudes vis-à-vis de la démocratie d'après le BSW 2019



Cette typologie appliquée à la population wallonne est présentée dans la Figure 3. Les satisfaits représentent 21% de la population wallonne. Les désinvestis représentent quant à eux 35 % de la population, les critiques, 28% et les désenchantés, 14%.

La première question à laquelle visait à répondre l'étude était de savoir si la défiance vis-à-vis des acteurs politiques s'explique par une critique plus importante d'un groupe d'individus (en l'occurrence les désenchantés et les critiques) par rapport aux autres groupes. Or, il apparaît que la défiance vis-à-vis des acteurs politiques est assez partagée au sein des différents groupes. On ne peut donc pas dire que cette défiance serait le fait d'individus particulièrement insatisfaits de la politique. De plus, en s'intéressant à la perception du fonctionnement de la démocratie, on observe que l'insatisfaction la plus importante vient d'un certain cynisme politique (à savoir que les partis feraient ce qu'ils veulent une fois les élections passées) et de la lenteur et de la complexité du fonctionnement démocratique. Ici aussi cette critique est exprimée par l'ensemble des groupes, quel que soit l'intérêt ou la satisfaction vis-à-vis de la politique. On peut donc dire que la critique vis-à-vis des acteurs politiques concerne les jeux de pouvoir auxquels ceux-ci peuvent se livrer et que cette critique n'est pas dépendante de l'intérêt ou de la satisfaction générale vis-à-vis de la politique.

Thierry Bornand s'est aussi intéressé aux différences socio-économiques telles que le revenu, l'âge ou le diplôme entre les quatre profils. Certains facteurs de différenciation y émergent. Tout d'abord, le niveau de revenu joue par rapport au niveau de satisfaction : les personnes qui ont un revenu plus important auront plutôt tendance à être satisfaites. Ensuite, l'âge apparaît de façon discriminante pour la catégorie des désinvestis : celle-ci a davantage tendance à concerner la catégorie des 18-24 ans. Cependant, le niveau de diplôme joue également comme facteur de différenciation pour cette catégorie : les personnes qui ont un niveau supérieur, universitaire, ont plus de chance d'être désinvesties. Thierry Bornand souligne, par ailleurs, que pour la catégorie des critiques, il n'est pas possible d'isoler de facteurs spécifiques de différenciation. Par contre, pour les désenchantés, l'analyse montre que ce sont plutôt des personnes à revenus bas et à niveau d'éducation faible qui y sont plus représentées.

Ces différents groupes de citoyens manifestent des critiques de différents types à l'égard du système démocratique. Comme cela a été dit, les satisfaits et les désinvestis, malgré une confiance envers le système, manifestent un rapport critique au cynisme politique, c'est-à-dire à la liberté voire à la « déresponsabilisation » du personnel politique une fois élu. Ils critiquent également la lenteur du processus démocratique et, ce faisant, souhaitent davantage d'efficacité décisionnelle. Le groupe des critiques met, par contre, directement en cause l'égalité des politiques et le rapport de distanciation entre partis politiques et citoyens. Ils perçoivent un déficit de représentativité du système démocratique. C'est un point qu'ils partagent avec les désenchantés, même si ceux-ci vont plus loin dans leur rapport critique au système démocratique. Pour ce groupe, la démocratie est décrite comme un système malade qui est directement remis en cause.

Dans ce contexte, les groupes qui maintiennent une confiance envers le système démocratique s'attendent, au premier chef, à des améliorations plutôt qu'à des transformations. Pour eux, trois priorités d'amélioration se dégagent : 1) la réduction du nombre de dirigeants et de mandats en politique ; 2) le contrôle de la rémunération des mandataires et 3) la fixation d'un plafond pour les rémunérations. Des mesures plus innovantes telles que la consultation citoyenne ou des formes de démocratie participative n'apparaissent pas comme des priorités. En revanche, ce sont les plus désintéressés et insatisfaits de la politique qui citent le plus la consultation citoyenne comme mesure pour améliorer la gouvernance.

Au vu de ces résultats, on peut dire que la majorité des personnes voient la démocratie comme un mal nécessaire dont les principaux maux seraient le jeu des partis, un personnel politique trop important et l'abus de pouvoir de certains d'entre eux. Pour améliorer cette situation, les citoyens attendent prioritairement un meilleur contrôle du personnel politique plutôt que l'exploration de nouvelles formes de démocratie plus participatives.

7.3. UNE DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE EN MUTATION ?

Les constats avancés par Thierry Bornand furent prolongés par l'analyse proposée par Jean-Benoît Pilet sur l'émergence d'une demande sociale de transformation du système démocratique. Cet intervenant a proposé d'interroger l'effectivité de cette demande et les enjeux qu'elle représente.

Un premier constat réalisé par Jean-Benoît Pilet est issu de l'enquête électorale « RepResent 2019 » qu'il vient de clôturer avec des collègues des universités d'Anvers, de Louvain (KULeuven et UCLouvain) et de Bruxelles (VUB) auprès d'un échantillon de 3.900 citoyens belges.¹⁸ Cette enquête confirme le paradoxe de la démocratie représentative : l'insatisfaction de la population vis-à-vis du personnel politique est importante, mais la confiance envers les institutions démocratiques demeure. Ainsi, l'enquête montre que 57,8% des Belges déclarent ne pas avoir confiance dans les hommes et femmes politiques alors que plus de 50% des citoyens belges maintiennent leur confiance dans le parlement fédéral en tant qu'institution. L'enquête souligne également que les émotions ressenties par les citoyens à l'égard de la politique belge sont globalement négatives : deux tiers de la population ressent un fort sentiment de colère et d'inquiétude vis-à-vis d'elle.

Comment répondre à ce malaise ? Thierry Bornand a montré que les principales demandes qui émanent de la population concernent plutôt l'amélioration du système politique et, en particulier, un plus grand contrôle du personnel politique, plutôt qu'une demande massive de participation. Jean-Benoît Pilet a approfondi cet enjeu dans son intervention.

Il a, tout d'abord, souligné que l'émergence de la participation citoyenne en politique constitue, aujourd'hui, un phénomène social d'ampleur européenne. La plupart des pays européens sont, aujourd'hui, dotés de différents mécanismes de démocratie directe qui n'existaient pas auparavant. De nombreux États ont introduit la possibilité de référendums ou de consultations populaires. Jean-Benoît Pilet souligne, cependant, qu'en Belgique de telles transformations apparaissent plus timidement, même si des mécanismes de démocratie délibérative et de participation en ligne émergent, en particulier en Wallonie.

L'intervention de Jean-Benoît Pilet a questionné les présupposés sous-jacents à cette réponse au déficit de confiance par la participation. Comme Thierry Bornand le soulignait, la demande de participation ne constitue pas la principale priorité des citoyens wallons : on peut donc s'interroger sur l'opportunité d'un renforcement de celle-ci. En outre, l'intervenant souligne que le monde politique a tendance à placer sur un pied d'égalité toutes les modalités de participation. Il prend pour exemple le projet co-rédigé fin juin 2019 par le Parti socialiste et le parti Ecolo pour mettre en place un gouvernement de coalition pour la Wallonie à l'issue des élections de mai 2019, dit « Note Coquelicot ». Jean-Benoît Pilet souligne que, dans ce projet, figurent sur un pied d'égalité des consultations populaires régionales plus fréquentes, des commissions parlementaires mixtes qui associent citoyens tirés au sort et élus, des budgets participatifs.

En outre, pour Jean-Benoît Pilet, à l'arrière-plan de ces évolutions figure le présupposé qu'il est possible et acceptable de combiner démocratie représentative et participative sans que ne soit questionné la faisabilité ni l'opportunité de cette combinaison. Pourtant, la littérature de science politique a nuancé depuis le milieu des années 2000, l'homogénéité de la désirabilité sociale de la participation. En effet, en 2005, John Hibbing et Elizabeth Theiss-Morse ont publié l'ouvrage *Stealth Democracy. Americans' Beliefs About How Government Should Work*. Dans celui-ci, ils soulignent que tous les citoyens ne veulent pas participer et soutiennent des leaders forts, des gouvernements

¹⁸ RepResent est un consortium composé de politologues de cinq universités belges. Il est coordonné par Stefaan Walgrave en Jonas Lefevère (UA). Les partenaires du consortium sont Sofie Marien (KULeuven), Karen Celis et Kris Deschouwer (VUB), Virginie Van Ingelgom et Benoît Rihoux (UCLouvain), et Emilie Van Haute et Jean-Benoît Pilet (ULB). RepResent est un projet EOS (Excellence Of Science) financé par le FNRS et le FWO.

d'experts et de technocrates. Pour ces auteurs, les citoyens : *"do not want to make political decisions themselves ; they do not want to provide much input to those who are assigned to make these decisions ; and they would rather not know the details of the decision-making process. (...) This does not mean that people think no mechanism for government accountability is necessary ; they just do not want the mechanism to come into play except in unusual circumstances"* (Hibbing & Theiss-Morse, 2005 : 1-2)

Ces travaux soulignent que le déficit de confiance à l'égard du système démocratique peut également être compensé par une amélioration de l'efficacité décisionnelle. À l'opposé du développement de la participation et d'une représentation accrue de la population dans les décisions publiques, une demande sociale se constitue autour d'une simplification des processus décisionnels. Ces attentes de la population ne prônent pas une représentation équitable de la population ou l'intervention des citoyens, mais privilégient la rapidité et l'efficacité décisionnelle.

Ces évolutions ont conduit certains auteurs à développer une vision plus nuancée de la transition démocratique. À ce sujet, Jean-Benoît Pilet évoque les travaux des politologues scandinaves Åsa Bengtsson et Henrik Christensen qui ont caractérisé l'émergence de trois modèles de démocratie : la démocratie représentative, la démocratie délégative et la démocratie participative (Bengtsson & Christensen, 2016). En abordant les transformations de la démocratie à travers cette approche, il est possible de voir coexister trois types d'évolutions possibles. La première concerne l'amélioration de la démocratie représentative, par exemple, par la suppression du cumul, la limitation des rémunérations ou la transparence. La deuxième renvoie au renforcement de la démocratie participative : le citoyen intervient fréquemment dans les débats publics et participe directement à l'élaboration des politiques publiques. La troisième consiste en une démocratie délégative dans laquelle le citoyen transfère la souveraineté à des personnes choisies pour leurs compétences spécifiques, leur expertise et leur indépendance vis-à-vis du monde politique. L'élection de Donald Trump comme président des États-Unis en 2016 peut être analysée via ce prisme : les électeurs privilégient un homme d'affaires à succès, perçu comme indépendant de la classe politique, pour gouverner un pays.

Certaines études corroborent aujourd'hui ces évolutions au sein de la population. Une étude récente menée auprès de la population allemande montre que les citoyens de ce pays sont mitigés dans leur positionnement vis-à-vis du fonctionnement du système démocratique : 25% s'en remettent à la démocratie représentative, 24% à la démocratie participative et 30% à une démocratie délégative (Gherghina & Geissel, 2017). En outre, en fonction de caractéristiques socio-économiques, le positionnement des personnes pour l'un ou l'autre modèle varie : un niveau de diplôme élevé pousse à soutenir davantage la participation, alors qu'un niveau moins élevé mène à plutôt soutenir un système délégatif. Cependant, l'âge entre également en ligne de compte : les plus de 55 ans ont plutôt tendance à soutenir la démocratie représentative, alors que les plus jeunes (moins de 35 ans) tendent à soutenir la démocratie délégative et les 35-55 ans, par contre, ont plus de faveurs pour la démocratie participative.

Ces analyses permettent donc à la fois de renforcer le constat du paradoxe de la démocratie représentative : oui les citoyens sont insatisfaits du personnel politique, mais, non, ils ne remettent pas fondamentalement en question le système démocratique. Par contre, cette insatisfaction ne conduit pas inéluctablement à une substitution de la démocratie représentative par la démocratie participative, la réalité est plus complexe et la demande sociale plus hétérogène : certains souhaitent des améliorations de l'existant, d'autres veulent plus de place pour l'expertise afin d'améliorer l'efficacité décisionnelle, d'autres encore veulent participer à la décision. Les modèles d'évolution apparaissent donc pluriels et pour certains difficilement compatibles.

7.4. DES MODÈLES D'ÉVOLUTION EN TENSION

7.4.1. Une réflexion prospective sur les futurs de la démocratie

L'IWEPS a souhaité travailler de façon prospective sur l'avenir de la démocratie. Il se fonde, à cette fin, sur l'expertise et les compétences développées en matière de prospective depuis plusieurs années. L'approche de la prospective de l'IWEPS vise à ouvrir le champ des possibles afin d'approcher l'avenir à travers des visions plurielles et contrastées.

Le Futurama du 27 juin s'est appuyé sur ce type d'approche et, plus spécifiquement, sur une enquête exploratoire basée sur une revue de la littérature et un atelier exploratoire conduit avec les chercheurs de l'IWEPS, qu'a présenté Vincent Calay.

Le premier travail sur la littérature a visé à identifier une série d'enjeux clés relatifs à l'évolution des démocraties, mais aussi, plus fondamentalement, au développement d'une problématisation prospective de la question. Les recherches consultées ont permis de mettre en évidence une tendance au déplacement du centre de gravité des institutions démocratiques vers le pouvoir exécutif. Ce phénomène conduit à positionner au centre du jeu démocratique un impératif décisionnel plutôt que représentatif. Cette évolution générerait une réaction : l'émergence d'une demande de participation citoyenne à la décision. Cette demande ne concernerait toutefois pas uniquement les institutions politiques, mais aussi d'autres sphères de la société, notamment la recherche scientifique ou le travail qui, se faisant, se politiseraient. Comme l'a souligné la contribution de Jean-Benoît Pilet, cette demande de participation s'accompagne néanmoins d'autres demandes très différentes de transformation des systèmes démocratiques. Ces dernières sont, en effet, davantage orientées vers une simplification des systèmes décisionnels qui se traduisent, notamment, dans le renouveau des autoritarismes et des populismes, mais aussi dans un recours systématisé à l'expertise, voire en l'émergence de gouvernements d'experts.

Sur la base de ces constats, l'IWEPS a organisé un atelier interne sur la question de l'avenir de la démocratie. Cet atelier s'est construit autour d'un exercice prospectif sur des modèles contrastés d'évolution de la démocratie. Quatre modèles furent mis en débat : un modèle tendanciel, un modèle amélioré, un modèle de rupture par l'effondrement et un modèle de rupture par le changement. Pour le premier modèle, la question adressée aux participants visait à construire une image du futur « si rien ne change ». Pour le deuxième modèle, l'image du futur devait illustrer une démocratie qui s'est améliorée en intégrant les critiques qui lui sont adressées. Pour le troisième modèle, les participants ont construit une image du futur plus catastrophiste en s'interrogeant sur une perspective d'effondrement : qu'advient-il de nos systèmes politiques si la démocratie disparaît ? Pour le quatrième modèle, les participants ont réfléchi à la perspective d'une transformation de la démocratie : si elle change radicalement, que va-t-elle devenir ?

7.4.2. Des enjeux d'évolution multiples et difficilement conciliables

À travers l'investigation exploratoire menée à l'IWEPS, Vincent Calay a présenté quatre groupes d'enjeux :

- Un premier concerne l'épicentre du système démocratique : la décision. Il est apparu dans le travail d'enquête que la question de la décision et du processus décisionnel constituent les éléments majeurs du questionnement sur l'avenir de la démocratie. Que peut-on décider collectivement ? Comment le décider ?
- Un second groupe d'enjeux renvoie à la nature du monde dans lequel les sociétés et collectifs politiques se meuvent. Ce monde apparaît empreint de complexité parce qu'y interviennent non seulement les activités humaines, mais aussi, à travers les questions

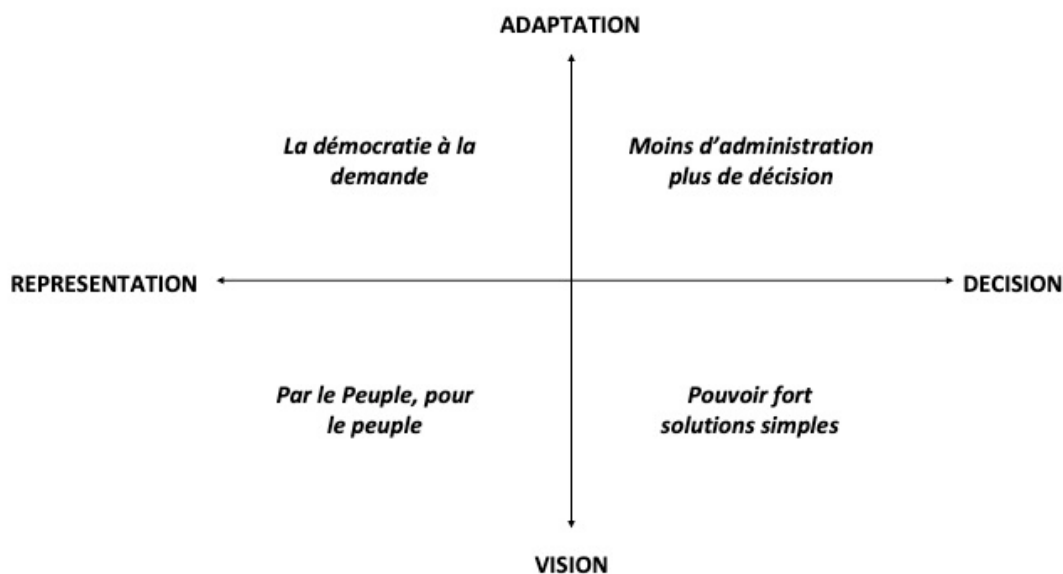
environnementales et climatiques ou la question sociale, les conséquences de ces activités. Quelles décisions prendre dans ce monde ? Que concernent-elles ?

- Un troisième groupe d'enjeux touche aux fondements de la décision. Dans un monde complexe et en transition, sur quelles bases prendre des décisions : comment connaître ce monde ? Quels processus décisionnels mettre en place ? Quelles sont les finalités de ces processus ? Faut-il favoriser et développer une large participation à la prise de décision et/ou faut-il garantir une forme d'efficacité par la représentation et/ou la délégation ?
- Un quatrième groupe d'enjeux questionne les modalités de la connaissance. Comment construire les connaissances mobilisées ? À quoi se réfèrent-elles ? Faut-il restreindre la connaissance mobilisée dans la décision politique à celle de spécialistes, d'experts techniques ou faut-il l'étendre à d'autres formes de connaissances, comme les savoirs ordinaires des citoyens ? Quelles sont dès lors les compétences nécessaires pour participer à la décision politique ? Faut-il des compétences professionnelles politiciennes et/ou des compétences techniques pointues sur des enjeux complexes ?

7.4.3. Quatre hypothèses d'évolution de la démocratie

Vincent Calay a présenté quatre hypothèses d'évolution possibles de la démocratie. Ces hypothèses s'agencent autour de deux tensions structurantes : d'une part, une tension entre un impératif de décision et un impératif de représentation ; d'autre part, une tension entre une orientation déterminée par une vision et une orientation construite de façon réflexive en vue d'une adaptation aux transformations du monde. La première tension vise à mettre en contraste deux systèmes : l'un dans lequel c'est la représentation de la population qui constitue la priorité du collectif politique, cette représentation étant garante d'une décision juste vis-à-vis de toutes les composantes du collectif politique ; l'autre dans lequel la décision constitue l'objectif du système, l'efficacité décisionnelle y est indispensable au fonctionnement d'un collectif politique qui doit s'engager sur des enjeux de société majeurs. La seconde tension confronte deux approches du fonctionnement du collectif politique. Une première fonde le collectif sur une vision : celle-ci constitue un cadre qui détermine le fonctionnement du collectif politique, c'est particulièrement le cas des idéologies politiques qui déterminent autant les horizons normatifs du collectif que ses outils cognitifs. Une seconde approche consiste à penser le fonctionnement du collectif politique de façon réflexive : il n'est pas déterminé par une idéologie qui en balise le champ cognitif et normatif, mais se développe de façon itérative en fonction des opportunités et des améliorations issues de cette réflexivité.

Figure 4 : Hypothèse d'évolution possible de la démocratie



Une première hypothèse d'évolution combine la représentation et l'adaptation. Dans ce cas, l'enjeu-clé est une représentativité des institutions démocratiques vis-à-vis de la population. La composition des différentes instances est agencée selon un principe de représentation de la population au sein des organisations et dans le processus décisionnel. En outre, dans cette hypothèse, le fonctionnement du collectif politique est réflexif : il tire l'orientation de ses décisions d'une logique d'adaptation aux transformations du monde. On peut le voir comme « une démocratie à la demande » qui associerait intimement la composition des instances délibératives aux enjeux qui se posent à un moment donné et en un lieu donné. Cette hypothèse d'évolution s'inscrit dans le prolongement du tropisme numérique qui, aujourd'hui, suscite différentes évolutions dans la gestion des relations entre les élus et les citoyens à travers des dispositifs numériques d'interaction, voire propose un déplacement de la gestion des affaires publiques dans d'autres sphères, à travers un phénomène d'« ubérisation ».

Une deuxième hypothèse d'évolution combine la représentation à la vision. Dans un schéma extrême, cela peut signifier que toute la population est présente pour prendre des décisions. Celles-ci sont, cependant, construites sur une vision stabilisée de l'orientation du collectif politique qui ordonne à la fois le monde dans lequel il vit et les principes qui animent les décisions qu'il prend. Il peut s'agir d'un système où la population constitue son propre horizon, une sorte de gouvernement populaire « par le peuple, pour le peuple ». Le cadre n'est pas questionné, conditionne le fonctionnement collectif et les décisions sont prises collectivement sur cette base. Ce modèle s'ancre dans les pratiques de « démocratie technique » déployées aujourd'hui autour, notamment, des questions environnementales.

Une troisième hypothèse se positionne à l'autre extrémité du spectre. Il s'agit d'un modèle en quelque sorte « adéquationniste » qui associe une priorité donnée à la décision et à son efficacité et un principe d'adaptation aux transformations du monde dans lequel évolue le collectif politique. Il s'agit d'un modèle orienté, par exemple, par un principe de performance. Dans ce cas, l'idée serait d'avoir une approche managériale intégrale de la décision politique : les personnes qui décident ne sont pas des élus qui représentent la population, mais des personnes choisies pour leurs compétences techniques à la prise de décision et/ou sur les problématiques auxquelles le collectif doit s'adapter. Les décideurs pourraient y être recrutés, par exemple, par des spécialistes en

ressources humaines afin qu'ils soient présentés sur les listes et élus pour leurs compétences et non leurs accointances. C'est à travers un système d'identification des compétences que les personnes seront amenées à prendre des décisions. Ce modèle puise ses racines, par exemple, dans le système méritocratique français au sein duquel les cadres politiques sont issus de la haute administration, elle-même constituée par un système de sélection par concours et formation au sein de « Grandes Écoles », comme l'ENA. Ce système consacre une rupture forte entre les élus et les citoyens, les premiers revenant vers les seconds dans des moments de « crise » qui témoignent des limites de cette rupture, comme lors des épisodes des manifestations de Gilets jaunes en France durant l'hiver 2018-2019.

Une quatrième hypothèse d'évolution combine l'impératif de décision à une orientation par la vision. Une variante possible et contrastée de ce modèle d'évolution s'appuierait sur l'idée, courante chez les leaders populistes, qu'un monde complexe, appelle des solutions simples basées sur des décisions rapides et efficaces, issue des décideurs politiques et/ou de groupes d'experts. Le rôle des institutions représentatives y est limité au minimum, par exemple, par la constitution populaire sur des décisions aux enjeux complexes, dans le cas du *Brexit*.

7.5. LA PARTICIPATION COMME REMÈDE ?

Dans cette troisième partie, le Cahier s'inquiète de comprendre les enjeux associés à l'émergence de la participation. Est-ce un remède au déficit de confiance des citoyens à l'égard du personnel politique ? Quels sont les enjeux d'une participation citoyenne en politique ? Celle-ci est-elle désirée par l'ensemble des citoyens ? Que penser des dynamiques participatives qui émergent dans d'autres sphères de la société, notamment dans le domaine scientifique et dans le travail ? Quel est le sens de cette démocratisation de sphères traditionnellement éloignées du politique ?

7.5.1. *La participation en politique : une solution paradoxale à la crise de confiance*

Dans la première partie de son intervention relatée précédemment, Jean-Benoît Pilet avait fait état des difficultés à concevoir la démocratie participative comme un avenir en soi pour la démocratie, car le principe de participation ne fait pas consensus au sein de la population. Dans une deuxième partie, il a proposé d'analyser plus finement ce modèle de démocratie qui connaît aujourd'hui, comme il l'a rappelé, diverses formes d'institutionnalisation. Celles-ci sont-elles satisfaisantes ? Et surtout, sont-elles aptes à réguler le déficit de confiance à l'égard du personnel politique ? Quels sont les enjeux de cette participation ? Ne recréent-elles pas sous une autre forme une démocratie censitaire fondée sur les compétences et les besoins de certaines parties de la population ? En un mot, toutes les formes de participation se valent-elles et sont-elles soutenues de façon indifférenciée par la population ?

Pour réfléchir à cette question, l'intervenant part de l'enquête électorale française 2017 (Gougou & Sauger, 2017). Dans cette enquête, les électeurs sont interrogés sur la désirabilité de trois mécanismes de démocratie participative : le tirage au sort, la démocratie participative sans tirage au sort et la démocratie directe. Pour le premier type d'instrument (le tirage au sort), la question posée vise à discriminer le tirage au sort de citoyens d'autres types de décideurs : *Selon vous, qui devrait décider de ce qui est le meilleur pour le pays ? 1. Des citoyens tirés au sort ; 2. Des experts ; 3. Des chefs d'entreprise qui ont réussi ; 4. Des députés élus par les Français ; 5. Le Président de la République*. Pour le deuxième type d'instrument (la démocratie participative sans tirage au sort), la question posée vise à comprendre le niveau d'adhésion de la population à la proposition : *« C'est le peuple, et pas les responsables politiques, qui devrait prendre les décisions les plus importantes »*. Pour le troisième type d'instrument (la démocratie directe), c'est la désirabilité sociale du référendum qui est investiguée à travers le niveau d'adhésion à la proposition : *« Il faudrait que l'on puisse faire un référendum si un nombre élevé de personnes le demandent »*.

Les résultats de cette enquête montrent que les taux de soutien à ces trois formes de démocratie participative sont extrêmement contrastés : seuls 17,7% des répondants à l'enquête identifient le tirage au sort de citoyens comme mode de décision de démocratie participative favori. Par contre, 83,8% des répondants sont en faveur du référendum : ce résultat est peu surprenant, puisque la Constitution de la Vème République a institutionnalisé le référendum pour certains cas de figure. En outre, la population française s'avère plutôt favorable à l'idée générale de la participation directe à la décision publique : 51% des répondants à l'enquête sont d'accord avec l'idée que « *C'est le peuple, et pas les responsables politiques, qui devrait prendre les décisions les plus importantes* ».

Malgré les contrastes entre les formes de soutien à la démocratie participative, il faut constater que, globalement, la population française enquêtée y est plutôt favorable. Cependant, il reste à savoir si les partisans de ces différents instruments de démocratie participative constituent une population homogène qui les soutient de façon indifférenciée ou si, au contraire, il est possible d'observer différents segments de population qui se différencient, notamment, par leur motivation à soutenir l'une ou l'autre forme de démocratie participative.

L'analyse proposée par Jean-Benoît Pilet identifie trois formes de déterminants au soutien aux instruments de démocratie participative :

- Un premier déterminant est la confiance politique. L'ensemble des personnes qui soutiennent les trois types d'instruments de démocratie participative partage une certaine méfiance vis-à-vis du personnel politique et du principe de l'élection. Ces citoyens partagent en effet un soutien à un mode alternatif de décision politique qui s'écarte du pouvoir des élus.
- Un deuxième élément est la confiance en soi des citoyens. Cet élément déterminant différencie par contre les citoyens dans le type d'instrument de démocratie participative qu'ils soutiennent. Ainsi, un citoyen qui n'a ni confiance dans les élus, ni en lui-même pour prendre les décisions politiques peut soutenir des mécanismes qui privilégient une participation d'experts ou s'en remettre au référendum. Il ne privilégiera pas forcément le tirage au sort qui suppose un niveau de compétence important des citoyens.
- Un troisième déterminant important est la confiance en l'autre. Cet élément différencie également les choix des citoyens. En effet, quand un citoyen autorise d'autres que soi à prendre des décisions qui le concernent, il fait confiance aux compétences de ces personnes, comme des élus ou des experts. Dans le référendum, la confiance est partagée entre soi et les autres. Par contre, dans le tirage au sort, le citoyen remet sa confiance aux autres citoyens, car la probabilité qu'il soit lui-même tiré au sort est très faible.

Outre les formes de la confiance, d'autres déterminants interviennent également dans le soutien aux formes de démocratie participative. C'est, en particulier le cas du niveau d'éducation des citoyens. L'analyse présentée par l'intervenant montre que le soutien est plus fort au référendum chez les personnes avec un niveau d'éducation moins élevé : ils pensent que les autres citoyens vont être plus compétents qu'eux pour répondre. En outre, l'intervenant indique que la méfiance à l'égard du principe de l'élection est intimement liée au soutien au tirage au sort : soutenir le tirage au sort, c'est remettre en cause l'élection en tant que principe. Ce n'est, par contre, pas le cas pour le référendum qui est conçu en complément de l'élection.

Outre ces éléments, il demeure une question : la démocratie participative est-elle souhaitable comme complément à la démocratie représentative ? La combinaison des deux est-elle apte à construire un avenir à la démocratie qui endigue la méfiance générale des citoyens à l'égard du personnel politique ?

Jean-Benoît Pilet a apporté des réponses nuancées à cette question, car les configurations qui peuvent se présenter peuvent tout autant conduire à une amélioration de la confiance qu'à un renforcement de la méfiance.

Un premier cas de figure consisterait en une situation dans laquelle le développement des mécanismes de démocratie participative renforce la méfiance envers ce type de démocratie. Ce cas de figure est le plus simple : les différents mécanismes de démocratie directe s'ils produisent des résultats jugés satisfaisants pour le citoyen vont nécessairement éroder la confiance envers la démocratie représentative. L'intervenant cite le cas de l'Irlande où l'on a adopté le mariage pour les couples de même sexe par une combinaison de tirage au sort et de référendum. Si un citoyen est favorable à cette mesure depuis longtemps et a constaté que cette question fut bloquée au parlement pendant de longues années, sa méfiance vis-à-vis des élus a de fortes chances de se renforcer.

Un deuxième cas de figure mettrait plutôt en exergue le renforcement mutuel de la démocratie représentative et de la démocratie participative. Les élus entretiennent l'espoir que l'ouverture à la participation citoyenne est susceptible de renforcer le soutien aux élus et aux institutions représentatives. Une étude de politologues suisses (Bauer & Fatke, 2014) a récemment mis en évidence le rôle joué par le référendum dans le renforcement de la confiance envers les institutions représentatives cantonales : les auteurs montrent que la facilité d'organisation d'un référendum renforce la confiance envers ces institutions. L'existence de la démocratie directe et sa facilitation par les élus jouent en leur faveur. Par contre, la même étude montre que la fréquence d'utilisation du référendum influence le niveau de confiance de la population : plus il est utilisé, plus la confiance envers les institutions représentatives se réduit. La disponibilité des mécanismes de démocratie directe apparaît donc plutôt favorable à la confiance envers les institutions représentatives, par contre l'intensité de son usage a plutôt tendance à faire baisser cette confiance.

Enfin, un troisième cas de figure concerne la double méfiance de citoyens insatisfaits du personnel politique et peu confiants envers la démocratie participative. Jean-Benoît Pilet évoque, dans cette configuration, des citoyens qui demeurent peu intéressés par les instruments de démocratie participative comme le tirage au sort ou les assemblées délibératives parce qu'ils impliquent des citoyens qu'ils jugent soit incompetents, soit non représentatifs. Ces citoyens doutent de la qualité démocratique de ces assemblées de citoyens en raison du risque de biais d'autosélection qui réduirait ces assemblées à des citoyens intéressés et qui s'estiment compétents. Dans ce cas, le risque est que le citoyen se sente moins inclus dans un système de démocratie participative que dans un système représentatif, en particulier si ce citoyen ne s'identifie pas aux participants.

7.5.2. Démocratiser les sciences pour se réapproprier notre avenir ?

Tom Bauler, spécialiste en économie écologique et professeur à l'ULB, a proposé un double questionnement : d'une part, il s'est intéressé aux enjeux posés par les transformations climatiques et environnementales pour la démocratie ; d'autre part, il a proposé différentes pistes de réflexion sur les processus d'ouverture des sciences de l'environnement et du climat à des dynamiques participatives appelées « sciences citoyennes ». Ce double questionnement comportait une invitation à réfléchir à la manière dont les processus décisionnels fondés sur des faits et leur analyse par des experts (« evidence-based policy-making ») peuvent faire face à leurs apories – en particulier en matière climatique – en s'appuyant sur une science citoyenne et transdisciplinaire. La proposition de l'intervenant est que s'engage un dialogue ouvert entre la décision (p.ex. en matière de planification bas-carbone) et les différentes parties prenantes concernées, ce de façon inclusive afin d'ouvrir le savoir scientifique à l'intelligence collective.

Les sciences qui assistent la décision en matière environnementale et climatique sont aujourd'hui confrontées à une série d'enjeux majeurs. Tout d'abord, les enjeux liés au réchauffement climatique

et aux impacts des activités humaines sur l'environnement constituent des défis sociétaux impérieux, reconnus et institutionnalisés à l'échelle européenne. Dans ce contexte, apparaît la nécessité de constituer une base d'informations scientifiques robuste pour informer la décision publique. Les enjeux d'une rencontre entre la décision et la qualité de l'information scientifique permettant d'établir des faits deviennent d'autant plus importants que les objectifs sont ambitieux : à l'horizon 2050, dans de nombreux pays et régions européens, notamment la Wallonie, la réduction des émissions de gaz à effet de serre doit atteindre 94 à 98%. Cela signifie que des transformations sociétales de fond pointent à l'horizon, transformations qui supposent des évolutions des démocraties et des systèmes décisionnels. Dans ce contexte, il est attendu des sciences qu'elles développent les données, informations et analyses nécessaires pour faire face à ces défis qui s'étalent sur des durées de 30 à 40 ans.

Pour Tom Bauler, ces défis adressés aux sciences ne sont pas releverables si elles ne se transforment pas et, plus particulièrement, si elles ne sont pas intégrées à une gouvernance environnementale. Cela signifie qu'elles doivent s'ouvrir aux différentes parties prenantes et s'informer d'apports et de données issus des différents acteurs impliqués dans les processus décisionnels portant sur les questions climatiques et environnementales. Cet impératif d'ouverture correspond, pour Tom Bauler, au fait que les sciences climatiques et environnementales font face à des difficultés majeures pour informer la décision publique : les problématiques sont devenues trop complexes et les échelles d'analyse trop grandes pour que les experts scientifiques puissent informer la décision publique sur la base des principes de l' « evidence-based policy making ».

En effet, l'intervenant a souligné que les questions climatiques et environnementales présentent une particularité inédite pour les sociétés humaines : l'entrée de la biosphère dans la décision publique. En économie, cette entrée est problématique, car la pensée économique – comme la pensée moderne dans son ensemble – est fondée sur un grand partage entre systèmes sociaux et systèmes environnementaux : dans cette pensée, les systèmes sociaux se superposent aux systèmes environnementaux sans qu'ils ne s'interpénètrent. Cette approche mène à une aporie intellectuelle puisqu'elle ne permet pas de comprendre l'évolution conjointe de ces deux systèmes et, en particulier, les effets sur les systèmes sociaux des transformations de la biosphère. De ce fait, face à ces questions, les savoirs experts et les savoirs scientifiques sont confrontés à leurs propres limites. Les sciences, dans leur état actuel, ne permettent pas d'imaginer ce qui se passera en Wallonie en 2050 en termes de changement climatique.

Face à ces limites, une réflexion naît aujourd'hui autour de l'ouverture des sciences à d'autres savoirs, notamment les savoirs citoyens. Cette ouverture ne signifie pas pour l'intervenant que ces savoirs percolent dans les savoirs scientifiques, mais plutôt qu'ils s'intègrent directement aux sciences en vue de construire des connaissances utiles à une prise de décision collective sur des enjeux extrêmement complexes. Pour l'économie traditionnelle, cette intégration s'avère problématique. C'est en réponse à ces évolutions que s'est développée l'économie écologique. Celle-ci questionne l'interpénétration des systèmes environnementaux et des systèmes sociaux en proposant, par exemple, un travail spécifique sur la pluralisation de la valeur. Aujourd'hui encore, l'économie utilise la valeur monétaire comme système de référence. Cet étalon de mesure s'avère particulièrement problématique lorsqu'il s'agit d'analyser les questions environnementales, car il apparaît quasiment impossible de rendre commensurable en termes monétaires le fonctionnement des écosystèmes. Une pluralisation des valeurs apparaît indispensable à l'évolution des sciences, comme l'économie, qui appuie la décision publique en ces matières. Face à ces limites de la monétarisation, la science économique s'avère, en effet, aujourd'hui incapable de proposer des choix quantifiables et budgétisables aux décideurs politiques.

Dans ce contexte, outre la pluralisation de la valeur, une autre option qui émerge vise à la co-création de solutions avec les différentes parties prenantes, tant au niveau économique qu'au niveau environnemental. Cela signifie que l'on abandonne l'objectif d'une aide à la décision informée par la quantification et que l'on ouvre la discussion sur les orientations possibles à des dynamiques participatives. Le travail de co-création de savoirs aptes à aider la décision en matière climatique et environnementale suppose la création de nouvelles formes de connaissances qui dépassent les frontières de l'institution scientifique.

Un autre aspect de l'ouverture des sciences de l'environnement à des savoirs citoyens est lié au militantisme des mouvements environnementaux. Ce militantisme s'inscrit dans une critique des systèmes de gestion de l'environnement actuellement mis en place dans les collectivités. Tom Bauler prend l'exemple des mouvements citoyens qui militent pour la qualité de l'air dans les villes, en détaillant brièvement un cas bruxellois. Il évoque les actions du collectif « brusselsair »¹⁹ qui s'oppose aux dispositifs de collectes de données sur la pollution atmosphérique à Bruxelles. Ces dispositifs sont mis en place et pilotés par l'administration locale de l'environnement, Bruxelles-Environnement, l'institution publique bruxelloise qui gère les questions environnementales sur le territoire de la Région et développe les modèles de pollution atmosphérique de Bruxelles. Partant de leur expérience de la ville et afin de mettre en évidence l'effectivité de la pollution de l'air, ce collectif développe une méthode alternative de collecte de données sur la qualité de l'air en transportant, notamment, des dispositifs de mesure sur des vélos. Tom Bauler explique que de tels mouvements se déploient aujourd'hui dans plusieurs capitales comme Paris ou Londres et que les modélisations qu'ils proposent sont plus conformes aux normes de mesures européennes que celles produites par les institutions publiques.

D'autres transformations de la production de savoirs scientifiques concernent l'émergence d'un questionnement sur le sens de l'activité scientifique dans le contexte de l'urgence climatique. Cette évolution consacre également un rapprochement entre systèmes environnementaux et systèmes sociaux par le décloisonnement des savoirs scientifiques et/ou la prise de conscience de l'impact environnemental des recherches. Tom Bauler évoque un sondage interne récemment réalisé dans une université française pour tenter de comprendre l'impact du sentiment d'urgence climatique des chercheurs en physique. Ce sondage a permis de constater qu'un nombre important de physiciens interrogés seraient prêts à arrêter leur activité en raison de l'empreinte climatique de recherches qui ne contribuent pas directement à la préservation du climat et de l'environnement. Pour certains scientifiques, cette question pose donc un enjeu éthique. L'intervenant évoque d'autres cas qui témoignent de la résurgence de l'éthique dans les pratiques scientifiques dans les sciences naturelles comme l'entomologie, par exemple, et mentionne le mouvement de la « désexcellence » dans la recherche qui pousse à sortir d'une logique compétitive et à déplacer les enjeux vers les questions d'éthique sociale et environnementale.

Ces différentes situations de transformation des savoirs scientifiques concourent à une certaine ouverture de la science et à réinventer les savoirs scientifiques afin de créer une nouvelle interface entre nature et société. Celle-ci doit aider à mieux connaître les rapports entre systèmes sociaux et biosphère pour améliorer le soutien à la décision publique en matière de climat et d'environnement.

7.5.3. Démocratiser le travail pour rendre la société plus démocratique ?

Dans sa contribution, Julien Charles a développé certains enjeux clés liés à la démocratisation du travail qui s'observe aujourd'hui dans certaines expérimentations.

¹⁹ <http://www.brusselsair.org/resistance-in-the-air/>

Dans une première partie de son intervention, il a évoqué le contexte général de la transition vers de nouvelles formes de régulation du travail et l'émergence d'une quête de sens démocratique dans les activités professionnelles. Il a montré une forme de paradoxe : l'étiollement du compromis fordiste qui compense le renoncement à l'autonomie par la sécurité salariale n'est pas compensé par l'émergence d'une plus grande autonomie dans le travail, autonomie qui se traduirait notamment par une démocratisation des structures de travail.

L'intervenant fait le constat qu'en Wallonie comme dans d'autres régions d'Europe, malgré un taux d'emploi stable, s'observe un accroissement de la proportion des emplois à temps partiel et des contrats de travail temporaires. Émerge également une croissance significative du nombre de travailleurs indépendants, en particulier des indépendants complémentaires. L'augmentation de la part de ces formes d'emploi a pour effet de réduire l'accès aux droits sociaux fondés sur la norme du compromis fordiste, le contrat à durée indéterminée et à temps plein : allocations de chômage, formation professionnelle ou représentation collective sont plus difficilement accessibles pour les personnes qui travaillent sous ces statuts. Ces transformations ont pour conséquence de générer un modèle de régulation du travail dans lequel l'abandon d'autonomie par le lien de subordination n'est plus compensé par la sécurité salariale pour une part croissante de la population active. Cette dynamique confronte à un nouveau paradoxe : il y a une réduction de la sécurité salariale alors que les personnes cherchent davantage de sens dans leur activité professionnelle (Ferrerias 2007 ; Méda & Vendramin 2013 ; Charles, Ferrerias & Lamine 2019), un sens qui est, note l'intervenant, politique en raison d'une croissance des attentes démocratiques dans différentes sphères de la société dont le travail.

Dans une deuxième partie de son exposé, Julien Charles a développé un questionnement plus spécifique sur l'émergence de phénomènes de démocratisation du travail à partir des diverses enquêtes. Celles-ci visent à identifier et à analyser les formes de régulation du travail qui l'inscrivent dans un nouveau compromis dans lequel le revenu est sécurisé et l'autonomie respectée.

En poursuivant l'analyse de la tension entre abandon de l'autonomie pour la sécurité salariale, propre au compromis fordiste, et démocratisation des structures de travail par l'autonomisation, il développe des transformations qui touchent à trois types de statuts différents : les chômeurs de longue durée, les travailleurs subordonnés et les travailleurs autonomes.

Les transformations propres aux chômeurs de longue durée sont abordées en comparant les dispositifs d'insertion socioprofessionnelle nés dans les années 1970 aux « territoires zéro chômeur de longue durée », en voie d'adaptation en Wallonie :

- Le système d'insertion socioprofessionnelle est issu du compromis fordiste : il visait, à travers l'accompagnement des chômeurs, à leur permettre d'accéder à un emploi, vu comme facteur d'émancipation et d'accès à la citoyenneté. Cependant, aujourd'hui, les attentes à l'égard du travail ont évolué, y compris pour les personnes concernées par ce type de dispositif. Julien Charles cite une personne qu'il a interviewée dans une enquête exploratoire à propos de ses attentes : « *un bon boulot, c'est là où il y a de la liberté de l'expression et du dialogue* ». Au-delà du seul enjeu de la sécurité salariale, une forme d'attente d'autonomie et de démocratie façonne l'imaginaire du travail contemporain. Cependant, Julien Charles indique que de telles attentes ne sont pas intégrées au dispositif actuel, car le système d'insertion professionnelle se focalise sur le développement des compétences individuelles et l'adéquation aux métiers en pénurie.
- Le dispositif « territoires zéro chômeur de longue durée » est actuellement expérimenté en France et en voie d'adaptation en Wallonie. Trois postulats orientent ce dispositif : la disponibilité de fonds et de travail ainsi que l'employabilité de toute personne en âge de travailler. Au niveau financier, le principe est de transférer le coût du chômeur de longue

durée vers les entreprises participant au programme et s'engageant à créer les emplois nécessaires, rémunérés au salaire minimum. Au niveau de la disponibilité du travail, l'idée est qu'il existe des besoins sociaux et environnementaux auxquels ni les entreprises classiques ni l'État ne répondent. Concernant l'employabilité des personnes, le principe est de proposer un emploi à tous les chômeurs de longue durée résidant dans la zone, sur la base de leurs envies et de leurs compétences. Cette ambition semble donc proposer une forme d'autonomie absente des dispositifs issus du compromis fordiste comme l'insertion socioprofessionnelle.

Les transformations de l'encadrement des travailleurs subordonnés sont abordées par Julien Charles à travers deux dispositifs, la réduction du temps de travail et le bicaméralisme économique :

- La réduction collective du temps de travail est présentée par l'intervenant à l'aune de la tension entre sécurité salariale et autonomie. Il rappelle que ce dispositif, à l'échelle collective, a pour objectif de répondre au chômage structurel en redistribuant le temps de travail par des embauches compensatoires. En outre, un objectif visé est relatif à l'autonomisation des personnes : le temps libéré doit leur permettre de développer des activités qui soient utiles socialement. Cependant, pour Julien Charles, l'objectif principal de la mesure demeure inscrit dans les principes du compromis fordiste : il s'agit dans ce dispositif de renégocier un partage des gains de productivité pour faire en sorte de recevoir une meilleure compensation à la subordination.
- Le bicaméralisme économique constitue une proposition de démocratisation de l'entreprise imaginée récemment par la chercheuse Isabelle Ferreras (Ferreras, 2012). Cette proposition vise à instaurer au sein des grandes entreprises une instance de représentation permanente des salariés à côté des instances existantes et légitimes. Il s'agit de réinvestir en réalité les institutions existantes, en particulier le conseil d'entreprise, en lui conférant davantage d'importance dans le processus décisionnel, à l'image des principes du bicaméralisme des parlements. Le Conseil d'administration de l'entreprise deviendrait alors responsable devant deux instances de représentation : celle des actionnaires qui apportent le capital financier de l'entreprise et celle des salariés qui constituent en quelque sorte le capital humain de l'entreprise. Dans cette formule, l'autonomie et la démocratisation des processus décisionnels viennent compléter la sécurité salariale.

Les transformations du statut des travailleurs autonomes sont abordées par l'intervenant à travers deux dispositifs, le statut d'artiste et l'entreprise partagée Smart :

- Le statut d'artiste date, en Belgique, de la fin des années 1960. Les artistes se trouvent dans une situation particulière puisqu'ils alternent des périodes d'activités rémunérées et des périodes d'activités non rémunérées hors d'un lien de subordination propre à un contrat de travail. Le statut leur permet, dans leur situation de travailleur autonome, de pouvoir néanmoins bénéficier d'une part des droits sociaux des travailleurs sous contrat de travail, en particulier des allocations de chômage lors des périodes d'intermittence.
- Le travail autonome au sein de la coopérative Smart présente des similarités avec le statut d'artiste bien qu'il améliore la sécurité financière des travailleurs qui en font partie et qu'il concerne de multiples métiers parfois très éloignés du monde des arts – les membres de Smart ne signant aucun contrat artistique représentaient en 2016 54% des salariés de l'entreprise. Smart fut créée fin des années 1990 par des personnes issues du monde des arts avec pour objectif de faciliter l'accès des artistes à la sécurité sociale des travailleurs salariés, en prenant en charge une part du travail administratif requis, sans intervenir dans le contenu de leurs prestations. Aujourd'hui encore, les membres de Smart exercent de façon

autonome leur métier tout en bénéficiant d'un salaire qui leur est versé par la Smart. Ils sont donc employés de celle-ci. En 2018, Smart est devenue une coopérative détenue par ses travailleurs. Ce nouveau statut renforce la situation d'autonomie dans l'activité de travail en assurant une gestion démocratique de l'organisation. Toutefois, Julien Charles souligne que ce mode de fonctionnement suppose que les travailleurs de cette coopérative renoncent à la volonté de maximiser leurs revenus (Charles, Ferreras & Lamine, 2019).

En conclusion, l'intervenant souligne que les trois exemples les plus récents témoignent de la prégnance d'une ambition démocratique au travail. Plus encore, ils incarnent le développement de structures de gouvernement de l'organisation du travail qui intègrent les travailleurs autonomes dans les processus décisionnels. Pour Julien Charles, il s'agit d'un élément crucial pour le développement d'une culture de la démocratie, au-delà du monde du travail. Pour soutenir cette idée, il évoque les travaux de l'économiste Thomas Coutrot (2018) qui ont démontré le lien entre le manque d'autonomie au travail et la tendance à voter pour l'extrême droite, à s'abstenir ou à voter blanc et nul. Julien Charles va même plus loin en soutenant que l'avenir de la démocratie est étroitement tributaire du processus de démocratisation du fonctionnement des organisations de travail, bien plus que les dispositifs participatifs qui s'intègrent à la décision publique.

7.6. LA DÉMOCRATIE COMME INSTRUMENT DE JUSTICE SOCIALE ?

Cette quatrième partie du Cahier s'intéresse à la question du rôle social de la démocratie. Cette question est habituellement perdue de vue dans les réflexions sur l'avenir de la démocratie. C'est la question de la justice sociale qui émerge dans cette réflexion comme horizon des sociétés démocratiques : la démocratie y est conçue comme un moyen et non comme un but. Comment faire pour développer une démocratie qui serve cette justice sociale, en particulier en Belgique ? L'intervention de Philippe Van Parijs a proposé une réflexion qui fait coexister différentes formes de démocratie et qui étudie leurs complémentarités. Il propose, chemin faisant, des pistes pour améliorer le fonctionnement du système démocratique dans sa dimension délibérative pour qu'il poursuive plus efficacement le but d'assurer la justice sociale

7.6.1. *La démocratie, ce n'est pas élire, mais se parler*

Dans une première partie de son intervention, Philippe Van Parijs a commencé par attirer l'attention sur l'étymologie du mot « Parlement ». Le fondement de la démocratie, c'est le fait de se parler et plus spécifiquement de « délibérer », c'est-à-dire de mener une discussion sur un sujet particulier et parvenir (ou non) à des conclusions. Un Parlement est un lieu où l'on délibère de sujets qui concernent un collectif. Au fond, la manière dont est constitué ce Parlement est moins importante que ce qui s'y passe. L'intervenant proposera d'ailleurs d'autres formules que la seule élection pour composer un Parlement, notamment le tirage au sort.

« Délibérer » signifie qu'il faut parler, mais aussi s'écouter de manière à pouvoir faire émerger des décisions qui vont alors représenter l'intérêt général et engager une définition du juste, de l'équité. Le rôle des parlementaires est d'abord celui de délibérer en vue de prendre de bonnes décisions, pas de représenter les opinions éparses de leurs circonscriptions électorales. En cela, la démocratie est un moyen pour atteindre un objectif de justice, d'équité. Pour Philippe Van Parijs, l'idéal démocratique n'est donc pas *agrégatif* : la démocratie optimale ne consiste pas dans l'agrégation la meilleure possible des préférences ou des intérêts de toutes les personnes affectées. La démocratie délibérative est aussi fondamentalement différente d'une démocratie qui se fonderait sur la négociation, c'est-à-dire sur la transaction et sur l'échange, sur la défense par chacun de ses intérêts personnels plutôt que sur la prise en compte équitable des intérêts de tous.

La poursuite de cet idéal délibératif exige que l'on porte attention au système électoral, mais aussi à la conduite des débats parlementaires : la publicité des discussions et des échanges des

assemblées (pas des exécutifs) est cruciale, de même que les débats plus larges, nourris, stimulés et relayés par la presse, associant des citoyens disposés à proposer leurs idées et à écouter celles des autres. Cette dynamique est nécessaire à l'existence même d'une opinion publique. Mais pour qu'elle puisse se développer, diverses conditions doivent être remplies.

7.6.2. Une lingua franca en complément des langues maternelles, régionales, nationales

En premier lieu, si la démocratie est fondée sur la discussion, il est nécessaire, observe Philippe Van Parijs, que les citoyens puissent se parler. Dans cette deuxième partie, l'intervenant insiste sur l'enjeu représenté par la langue comme limite pour la démocratie. Cet enjeu est particulièrement visible dans des États accueillant des personnes immigrées. Philippe Van Parijs prend l'exemple des 19 communes flamandes qui compose le Vlaamse Rand autour de Bruxelles : ces communes voient leur population croître et accueillent de plus en plus de personnes qui ne parlent pas le néerlandais. Les autorités politiques s'en inquiètent puisque cela signifie que la langue commune qui permet de former une communauté politique et d'assurer son fonctionnement est moins connue et moins pratiquée par la population. Le néerlandais peut-il demeurer cette langue commune ? En Flandre comme en Wallonie, il est important d'assurer un apprentissage rapide de la langue officielle par les nouveaux arrivants, sans tenter de leur faire oublier leurs langues maternelles.

La formation d'une démocratie délibérative européenne est également tributaire de l'émergence d'une lingua franca à cette échelle. Il est indéniable que l'anglais est devenu cette langue commune qui permet aux populations européennes de se parler. Pour Philippe Van Parijs, cette émergence de l'anglais ne peut pas être vue comme le symbole d'un impérialisme anglophone. Pour lui, il s'agit d'une langue véhiculaire, d'un instrument qui doit permettre, par exemple, aux Estoniens de communiquer avec les Portugais, non servir à comprendre Shakespeare ou Woody Allen. Pour l'intervenant, après le *Brexit*, l'anglais servira d'autant mieux ce rôle qu'il sera devenu plus neutre. Mais il s'agit de se l'approprié comme une langue continentale, un mélange franco-germanique imposé à la population britannique par l'effet de deux invasions.

En Belgique, l'anglais devient la deuxième langue dans chacune des trois régions, avant la deuxième langue nationale. En particulier parmi les jeunes, c'est la langue dans laquelle des Belges qui n'ont pas la même langue maternelle communiquent le plus facilement. Pour des raisons qu'il développe dans son livre *Belgium. Une utopie pour notre temps*, Philippe Van Parijs soutient que la maîtrise croissante de l'anglais par les plus jeunes constitue un atout essentiel pour l'avenir d'une démocratie délibérative en Belgique, comme en Europe — bien sûr pas en substitut, mais en complément des langues maternelles, régionales ou nationales.

7.6.3. Des circonscriptions globales en complément des circonscriptions locales

Un second aspect évoqué par Philippe Van Parijs concerne l'échelle à laquelle il faut organiser l'espace électoral. Pour que la délibération joue son rôle, elle doit opérer à l'échelle à laquelle les décisions collectives sont prises. Ainsi, pour que la démocratie délibérative puisse fonctionner à l'échelle de la Belgique, il ne suffit pas de satisfaire une condition linguistique. Il faut aussi que ceux qui souhaitent gouverner l'ensemble du pays s'adressent à un électorat constitué de l'ensemble des citoyens du pays. Cette vision a motivé la création du groupe PAVIA, animé par Kris Deschouwer (VUB) et Philippe Van Parijs, pour défendre une circonscription fédérale. Le groupe PAVIA a ainsi proposé que 15 des 150 sièges de la Chambre des représentants soient attribués via cette circonscription fédérale.

Mutatis mutandis, l'idée fait également son chemin au niveau européen. Pour certains, comme Emmanuel Macron, il n'est pas possible de construire une démocratie européenne sans une circonscription européenne transnationale pour une partie des élus au Parlement européen. Ceci conduirait à la constitution de familles politiques transnationales plus soudées articulant des visions et des programmes qui fassent sens à l'échelle européenne. Ce dispositif sera évidemment d'autant

plus efficace que se développe en parallèle une capacité de communication directe entre responsables politiques et populations européennes par l'entremise d'une lingua franca commune à une part importante des citoyens européens.

7.6.4. Des assemblées de citoyens en complément des assemblées d'élus

Un troisième élément important pour Philippe Van Parijs est la création, à côté des assemblées d'élus, d'assemblées de citoyens. Il identifie trois limites aux assemblées d'élus qui justifient la nécessité de développer des assemblées complémentaires pour corriger les imperfections du système représentatif :

- La première limite touche au court-termisme du système électoral : la démocratie électorale suppose un renouvellement régulier des assemblées et, par conséquent, d'engranger des résultats rapides qui plaisent aux électeurs, ce qui empêche de travailler sur les enjeux de long terme.
- La deuxième limite touche au système partocratique : les solidarités entre membres d'un même parti supposent que les parlementaires défendent une position de parti plutôt qu'une position personnelle, ce qui a tendance à paralyser la réflexion sur les questions traitées. L'idéal délibératif s'avère, dans ces conditions, difficile à atteindre, à défaut d'un véritable dialogue entre membres de l'assemblée.
- La troisième limite des assemblées parlementaires est qu'elles sont socialement peu diversifiées. Ainsi, les élus sont pour une grande majorité diplômés de l'enseignement supérieur. Cela présente sans doute un avantage pour la réflexion et la prise de décision. Mais une diversité plus grande permet d'être attentif à des expériences et à des préoccupations différentes de celles de l'élu moyen.

Ces trois limites justifient pour l'intervenant que soient davantage expérimentées des assemblées citoyennes constituées de citoyens tirés au sort. Pour le philosophe, il n'est pas problématique, dans ce cas, que l'assemblée ne soit pas représentative de la population. Philippe Van Parijs rappelle l'expérience du G1000 qui a nécessité des dizaines de milliers de sollicitations pour rassembler finalement un peu plus de 700 citoyens : dans ces systèmes, il y a nécessairement un biais d'autosélection qui est important. Mais l'objectif n'est pas de reconstituer un microcosme de la population capable d'exprimer « la volonté du peuple ». Il est de permettre une véritable délibération, en particulier sur des questions de long terme, en échappant aux limites des assemblées parlementaires.

Dans son livre sur l'avenir de la Belgique, Philippe Van Parijs propose, outre une circonscription fédérale pour la Chambre, une réforme radicale du Sénat. Il souhaite que l'on conserve l'hémicycle et le personnel administratif, mais propose qu'on supprime les sénateurs, élus indirects ou cooptés. Il faut, pour Philippe Van Parijs, faire du Sénat une assemblée de citoyens tirés au sort. L'assemblée recevrait de la Chambre le mandat de réfléchir à des questions de long terme comme la politique énergétique ou la politique d'immigration avec l'aide d'experts et de représentants de la société civile, et ensuite de venir avec des propositions au bout d'un délai de 12 ou 18 mois. En cas d'adoption de ces propositions par la Chambre, le processus législatif poursuivrait son cours habituel. Dans le cas contraire, les propositions du Sénat seraient soumises à référendum pour voter sur les propositions de l'assemblée de citoyens. Dans ce cas, le référendum prendrait un sens différent des référendums *top down* comme celui réalisé pour le *Brexit* : il permettrait à la population de se prononcer sur des propositions mûries par d'autres citoyens de l'assemblée, tirées au sort, puis débattues à la Chambre et rejetées par une majorité des élus sur la base d'arguments qu'elle aura eu à expliciter, et ainsi de s'insérer dans un processus délibératif.

7.6.5. La rue en complément de l'urne

Un dernier aspect de l'intervention de Philippe Van Parijs a porté sur la complémentarité des espaces de la démocratie représentative avec un autre espace : la rue. Il estime que la rue est un indispensable adjuvant à l'effet « aplatisseur de préférences » des élections et, plus largement, des votations (y compris donc la démocratie directe). Il voit cet effet dans deux cas spécifiques : d'une part, dans le principe d'égalité des citoyens aux élections ; d'autre part, dans la non-représentation par les élections de personnes affectées par les lois issues de la démocratie électorale.

Dans le cas de l'égalité des citoyens aux élections, le philosophe reconnaît un avantage indéniable du suffrage universel : quelles que soient les caractéristiques personnelles des citoyens, qu'ils soient riches ou pauvres, puissants ou pas, hommes ou femmes, ils ont tous le même droit de vote. Ce système présente néanmoins un inconvénient majeur : le suffrage universel accorde le même poids à tous les citoyens, quelle que soit l'importance qu'ils attachent ou l'attention qu'ils ont portée aux enjeux d'une élection ou d'une consultation populaire. L'élection ne permet pas de donner plus de poids à l'intensité d'une préférence ou à son caractère plus ou moins bien informé, et cela encore moins lorsque le vote est obligatoire.

La non-représentation d'un grand nombre de personnes affectées par les décisions (ou non-décisions) démocratiques est également problématique. Elle concerne toutes les personnes qui n'ont pas le droit de vote : les résidents non citoyens, les personnes qui n'habitent pas le pays, mais qui sont concernées par une loi ou une décision, les mineurs d'âge et puis surtout toutes les générations futures, qui auront à subir les conséquences de nos décisions. Dans de nombreux cas, les résidents non citoyens ne forment qu'une petite minorité, mais dans la Région de Bruxelles-Capitale, par exemple, c'est un tiers de la population qui n'a pas le droit de vote aux élections régionales. Pour certaines décisions, en matière climatique par exemple, c'est l'immense majorité des personnes bénéficiant ou pâtissant de nos décisions actuelles qui est privée du droit de vote, qu'elles soient trop jeunes, vivent ailleurs ou ne soient pas encore nées.

Pour pallier ce double effet d'aplatissement — une voix quelle que soit la « qualité » des préférences et pas de voix du tout pour beaucoup de personnes affectées —, la rue constitue un espace démocratique complémentaire des institutions représentatives. Philippe Van Parijs explique que la rue permet, par exemple, que des personnes particulièrement sensibles à la question climatique, quel que soit leur âge fassent émerger des enjeux auxquels le processus électoral ne donne pas spontanément la place qui lui revient dans la dynamique délibérative. Mais c'est aussi le cas pour des manifestations de défense de sans-papiers. Et l'on peut multiplier les exemples.

Ainsi, Philippe Van Parijs conclut son intervention en insistant sur la nécessité de la démocratie électorale comme élément central de notre système politique. Il indique, cependant, que pour son bon fonctionnement elle doit être activée à l'échelle appropriée. En outre, afin que ses imperfections soient corrigées, il faut qu'elle soit complétée d'autres espaces de manière à intégrer d'autres formes de démocratie, en particulier une démarche délibérative associant des citoyens tirés au sort couplée à une modalité soigneusement intégrée de démocratie directe. Il insiste également sur l'importance de la rue comme partie intégrante de la démocratie : il ne la voit pas comme une pathologie ou une preuve de non-fonctionnement de la démocratie, mais comme un complément essentiel. La rue permet que s'expriment des voix qui ne sont pas, ou pas suffisamment, entendues à travers le processus électoral. À ce titre, elles doivent être écoutées même si elles ne doivent pas forcément être suivies. Enfin, il rappelle que, pour lui, la démocratie n'est pas une fin en soi. Dès lors, l'objectif n'est pas de rendre notre société la plus démocratique possible : la démocratie optimale n'est pas la démocratie maximale. Il faut améliorer son fonctionnement pour que les décisions collectives qui en émanent soient à la fois intelligentes et justes. Et, pour ce faire, il faut veiller à en renforcer le

caractère délibératif : un dialogue permanent qui fasse bon usage de toutes les informations pertinentes et traite équitablement les intérêts de toutes les personnes affectées.

7.7. CONCLUSION : VERS DE NOUVEAUX IMAGINAIRES DE LA DÉMOCRATIE ?

Cette dernière partie du Cahier relate la réflexion de synthèse proposée par Jean-Louis Genard, sociologue et philosophe, en conclusion au Futurama. Elle questionne de façon rétrospective les évolutions connues au cours des quarante dernières années et vise à comprendre, au regard de ce compte rendu, la dynamique dans laquelle nous sommes engagés aujourd'hui ainsi qu'à une lecture transversale des interventions. Pluralisation des espaces démocratiques et moralisation de la vie publique sont mises en balance avec une normalisation sociale d'un avenir sombre, catastrophique, où les sociétés humaines sont mises en cause par l'effet des conséquences désastreuses de leurs activités sur leur écosystème et, par ce biais, sur leur propre vie. Sommes-nous vraiment impuissants face aux catastrophes qui nous attendent ? Restaurer la capacité d'agir semble constituer la voie d'une sauvegarde de l'Humanité, mais comment s'y prendre ?

7.7.1. *Penser la participation hors de ses scènes traditionnelles*

Jean-Louis Genard a commencé son intervention par une analyse des promesses de la participation.

Il a proposé une lecture conjointe de la participation comme phénomène social et scientifique, où il s'est intéressé en particulier à la manière dont la participation fut problématisée par les sciences sociales depuis les années 1980.

Il fait le constat qu'à cette époque la participation est très peu problématisée. Il souligne que c'est l'espoir qui façonne les réflexions, l'espoir de changer la démocratie en passant d'une démocratie représentative à une démocratie délibérative et participative. Pour lui, ce socle intellectuel a servi de base au développement des mouvements sociaux de cette époque.

Il remarque, ensuite, qu'à partir des années 1990, s'opère un changement dans les discours sur la participation, car les premiers dispositifs mis en place confrontent à un échec factuel : la participation ne peut suppléer le système représentatif tout simplement parce que les personnes ne participent pas, n'ont pas envie de participer ou mettent en doute la pertinence de ces dispositifs. Une littérature se développe à cette époque autour de ces enjeux. Un discours analytique émerge à propos des dispositifs participatifs comme nouvelle forme de domination ou comme vecteur de déresponsabilisation de ceux qui sont en charge de prendre des décisions.

Il en arrive à une troisième et dernière période qui débute dans les années 2000 et s'étend jusqu'à aujourd'hui. Jean-Louis Genard propose d'investiguer les tendances développées à ce moment autour de deux types de recherches fortement ancrées dans l'empirie : les travaux qui portent sur l'esthétisation de la participation (Houlstan-Hasaerts, 2019 ; Genard, 2019) et les recherches sur la fertilisation croisée du civil et du politique (Berger, Cefai, Gayet-Viaud, 2011 ; Cottureau, Baciocchi, Hille, 2018) en démocratie. Ces deux types de recherches doivent permettre pour l'intervenant de penser la participation autrement, d'y réfléchir en dehors de ses arènes classiques, c'est-à-dire des espaces qui sont purement fondés sur une logique argumentative.

En effet, cette évolution dans la recherche sur la participation permet de la problématiser comme phénomène social et de l'intégrer à une réflexion plus globale sur une démocratie dont, au fond, sont réimaginés les contours. Par exemple, ces travaux proposent de retracer le cheminement qui lie la rue aux assemblées délibératives et à la décision politique. Jean-Louis Genard évoque le fait que le politique se structure tout au long de cheminements qui partent de situations non délibératives comme des fêtes, des rassemblements citoyens, des discussions dans la rue et, de proche en proche, entrent dans des arènes plus délibératives davantage centrées sur la rhétorique

argumentative. L'intervenant souligne qu'il est important de repenser les mouvements sociaux en comprenant leur ancrage dans l'esthétique et le culturel.

Un autre phénomène qu'évoque le sociologue repose sur le mouvement inverse, celui de la « civilisation du politique ». Ce mouvement se caractérise par un travail de correction des limites du système représentatif par le politique lui-même à travers divers dispositifs tels les médiateurs culturels ou les ateliers où l'on exploite la technique de jeu de rôles, par exemple.

Ces évolutions récentes amènent à réfléchir, pour Jean-Louis Genard, à une première tendance d'évolution qui reconnecte le culturel au politique, à travers une problématisation renouvelée de la participation qui intègre des espaces non délibératifs.

Une deuxième tendance d'évolution identifiée par le sociologue touche au déplacement du politique dans d'autres sphères, comme celle de la science et du travail abordée par Tom Bauler et par Julien Charles. Dans ce contexte, il s'agit de penser la démocratie hors de ses frontières traditionnelles. Jean-Louis Genard renvoie, à ce sujet, à différents types de recherches. Il évoque, tout d'abord, ce qu'il appelle une participation « de très bas niveau ». Il s'agit de situations dans lesquelles des collectifs provisoires se créent pour traiter d'un problème simple comme la disparition d'un chat dans un quartier : les personnes s'associent par des liens invisibles et non discursifs à travers des affichettes pour traiter d'un problème commun. Ce type de pratique s'apparente à une forme de participation politique. Pour Jean-Louis Genard, il s'agit d'une attitude qui peut contrer, à son niveau, le discours de la déception et de la méfiance. Plus généralement, en s'appuyant sur l'idée de cocréation évoquée par Tom Bauler, le sociologue propose d'intégrer à la réflexion des dynamiques innovantes comme la reprise collective d'une entreprise ou le développement de coopératives qui créent de nouvelles formes de collectifs politiques, ainsi que l'a souligné Julien Charles.

Cette évolution amène à une troisième tendance connexe à la précédente : la transformation du politique qu'impliquent ces transformations sociales. Pour Jean-Louis Genard, les institutions politiques sont ou seront amenées à reconnaître ces évolutions et à y réagir, mais de quelle façon ? Quel(s) type(s) de reconnaissance(s) peuvent-elles mettre en place ? Comment faciliter et/ou accompagner ces transformations ? Cette réaction est d'autant plus complexe que, comme le relevait Tom Bauler à propos des mouvements qui contestent les mesures officielles de la pollution atmosphérique, il y a dans ces transformations sociales diverses formes d'hostilité à l'égard des institutions.

Jean-Louis Genard clôture cette réflexion sur les nouvelles arènes de la participation du politique par l'examen d'un quatrième facteur d'évolution : une transformation sociale dans la conception du vivre ensemble. Les mouvements sociaux qui se développent autour du principe de co-construction se fondent souvent, rappelle le sociologue, sur le concept de « communs ». Ce nouveau référentiel marque une méfiance – voire une crainte – à l'égard des systèmes institués : le marché et l'État, comme le relevait Julien Charles à propos de la SMART. Ces mouvements se centrent davantage sur l'instituant que sur l'institué, souligne le sociologue : ils s'inscrivent dans des logiques du proche et de la petite échelle territoriale. Dès lors émerge un enjeu d'articulation de ces logiques du proche, de l'instituant, à des logiques de la distance et de l'institué, qui caractérisent une tendance massive aujourd'hui à la centralisation vers des échelles de décision de plus en plus grandes.

Ces évolutions permettent d'identifier un double enjeu pour l'analyse prospective de la démocratie : d'une part, la place que prendront ces nouvelles arènes de la participation dans le monde social et politique, d'autre part, les formes de reconnaissances institutionnelles de ces arènes au sein des institutions politiques et économiques.

7.7.2. Connecter éthique et politique

Dans une deuxième partie de sa conclusion, Jean-Louis Genard revient sur la tension entre confiance dans les institutions démocratiques et méfiance vis-à-vis du personnel politique. Il propose également une vision rétrospective de la question : en repartant des années 1980, il opère une lecture qui épingle un phénomène de moralisation progressive de la vie publique jusqu'à arriver aujourd'hui à une politisation des émotions qui supporte de nouveaux mouvements sociaux comme « Les Indignés ».

Pour lui, depuis peu, s'observe une pénétration massive de la sémantique morale pour juger du politique et du personnel politique. Il explique que ce phénomène puise ses racines dans l'émergence et le développement, depuis les années 1980, du vocabulaire de la responsabilité dans le discours politique. Depuis ce moment, s'est constitué et progressivement institué une rhétorique de la responsabilité des différents acteurs politiques dans différents domaines d'action publique comme les politiques sociales, la santé, le chômage. Cette rhétorique a accompagné la critique de l'État-providence, vu comme un État qui déresponsabilise les citoyens et l'émergence de l'État social actif qui reporte la responsabilité sur les individus. Le sociologue invite à réfléchir à ce qu'il appelle « l'ambiance autour du politique » : le référentiel de la responsabilité favorisé par la montée du libéralisme dans les années 1980 explique-t-il cette ambiance de méfiance que l'on constate aujourd'hui ? Plus largement, Jean-Louis Genard s'interroge sur le jugement du monde politique à travers ce prisme pour relativiser cette question de la confiance et de la responsabilité. Les hommes politiques sont-ils vraiment responsables vis-à-vis de leurs promesses électorales ?

L'intervenant amène ensuite à se questionner sur le parallèle entre ce développement de la moralisation de la vie publique et la montée du vocabulaire moral dans les grandes théories critiques. Il constate en effet que depuis les années 1980 les référentiels de la critique ont évolué. D'après lui, on parle moins d' « exploitation » aujourd'hui que de « mépris », d'une « société indécente » ou de « souffrance au travail ». Ces termes dénotent le développement d'un vocabulaire moral ou éthique à partir duquel on pense le politique et on pense l'agir politique. C'est ainsi qu'il arrive à en évoquer la transformation des mouvements sociaux qui accompagnent la transformation des théories critiques. Ces mouvements, souligne Jean-Louis Genard, ne se construisent pas nécessairement autour d'un programme politique, mais d'une indignation partagée, d'une émotion. Il fait référence à des travaux récents de sociologie qui ont étudié les blogs liés au mouvement des Indignés (Prazuch, 2014). Ceux-ci montrent que dans ces espaces se développe une rhétorique de l'écoeurement, du dégoût. Pour lui, cela signifie que les émotions ressenties dépassent la seule indignation pour aller vers des émotions qui se marquent dans le corps. Il souligne ainsi que ces phénomènes permettent d'identifier une transformation du rapport au politique qui lie la question de la responsabilité à une politisation des émotions. Ces évolutions amènent pour lui à mettre l'accent, en termes d'évolutions possibles, sur la question de la reconnexion du politique avec l'éthique.

7.7.3. Créer les conditions d'une nouvelle confiance dans le pouvoir d'agir

Dans la dernière partie de sa conclusion, Jean-Louis Genard est revenu sur une tension forte qui habite aujourd'hui l'enjeu du développement d'une vision d'avenir pour les démocraties. La plupart des contributeurs à ce Cahier soulignent les enjeux du lien entre les institutions représentatives et la population, que cela soit face au problème de méfiance à l'égard du personnel politique qu'à travers les enjeux liés aux processus participatifs et à l'acquisition d'autonomie individuelle qu'ils supposent. La qualité de ce lien apparaît tributaire d'une tension entre une vision de l'effondrement et une vision qui souhaiterait retrouver une capacité d'agir, notamment par des logiques collaboratives.

Pour appuyer son propos, Jean-Louis Genard opère une brève rétrospective des mouvements sociaux et de leur rapport à l'avenir. Il souligne que les mouvements des années 1960, par exemple, abordaient le futur comme quelque chose d'ouvert. Il constate qu'ensuite les enjeux se sont portés

sur la question sociale développée par les mouvements de gauche, avec en arrière-plan l'espoir d'une égalisation des situations. Il remarque qu'aujourd'hui naissent et se développent des mouvements sociaux marqués par un rapport défensif à l'égard de l'avenir, comme le mouvement « Manif pour tous » principal mouvement d'opposition à la loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe en France. L'horizon n'est pas dans ce cas celui de l'émancipation grâce au progrès ou à la redistribution, mais un rapport conservateur à l'avenir.

Il en vient à la question écologique. Pour lui, la montée de l'écologie constitue la principale transformation du paysage des mouvements sociaux. Elle propose une transformation radicale de la politique, évoquée dans l'intervention de Tom Bauler, car contrairement aux autres mouvements sociaux qui revendiquent une égalité vis-à-vis de la participation aux politiques, les mouvements écologistes revendiquent une égalité dans l'accès aux ressources. L'horizon n'est plus donc celui d'une justice sociale, mais d'une justice écologique. En outre, le référentiel de ces mouvements n'est pas l'égalité, mais la nature, la vie. L'anticapitalisme qui peut émailler la pensée écologiste se positionne à l'arrière-plan d'une vision qui met la nature et la vie au centre des revendications politiques. Cet horizon est, aujourd'hui, fortement habité par une vision catastrophiste, car l'accès aux ressources nécessaires à la vie sur Terre est menacé par les activités humaines, autant, comme le montrait l'intervention de Tom Bauler, que par l'indécision.

Dans ce contexte, Jean-Louis Genard invite à réimaginer la démocratie à l'horizon de ce nouveau référentiel. Outre la multiplication des arènes de participation, outre une conception plus aboutie du rapport entre éthique et politique, il propose un renouvellement de la pensée autour des concepts d'autonomie, de responsabilité et d'émancipation propres à la Modernité. Ces concepts supposent un pouvoir d'agir, un pouvoir de changer et de modifier les choses. Il soutient que le réinvestissement de cet héritage des Modernes par des concepts comme l'« empowerment » ou le « pouvoir d'agir » est indispensable pour contrer les visions catastrophistes qui montrent l'impuissance par rapport à l'avenir, ceci au prix du développement d'un nouvel imaginaire de la démocratie.

8. Biographie des contributeurs au Futurama

Tom Bauler est enseignant-chercheur en Économie écologique au sein de l'Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire. À côté de son intérêt pour les dynamiques de collectifs dans les transitions écologiques, il s'intéresse aux rôles de l'information dans les arènes décisionnelles publiques et citoyennes. Il adhère à des approches analytiques empruntées des Sciences, Techniques et Sociétés qu'il tente d'appliquer à des études de cas et des expérimentations en matière d'environnement.

Thierry Bornand est psychologue social de formation. Il a effectué son cursus universitaire à Lausanne et à Genève (en Suisse). Il a alors d'abord travaillé comme chercheur à l'Université de Lausanne en psychologie sociale puis à la Haute école de Gestion et d'Ingénierie d'Yverdon-les-Bains (HEIG-VD) dans le domaine du management et des ressources humaines. Depuis 2010, il travaille à l'IWEPS comme chargé de recherche où il a collaboré à la réalisation des différentes vagues d'enquête du Baromètre social de Wallonie. Il a aussi collaboré à différents projets en lien avec la Fédération Wallonie-Bruxelles (dans le cadre d'un accord de coopération). Il s'intéresse aussi aux questions de perception et de confiance des citoyens dans les institutions et a commencé un projet de thèse dans ce domaine depuis 2017.

Vincent Calay est politologue, géographe et Docteur en Sciences politiques et sociales de l'ULB (2009). Au fil de sa carrière, il s'est spécialisé en études urbaines, en prospective territoriale et organisationnelle ainsi que dans l'approche sociologique de la digitalisation de l'économie et des organisations. Il travaille à l'IWEPS sur les questions de prospective de l'économie wallonne. Il est l'auteur de nombreuses publications dans ces différents domaines, dont, récemment, « *La technologie blockchain : quel impact sur l'économie ?* » (Vigie, n°208, 2017) et, avec Jean-Luc Guyot, « *La mesure des économies circulaires et collaboratives : vers de nouvelles méthodes d'analyse de la valeur produite par les économies* » (*Reflets et perspectives de la vie économique*, 2017/3 (Tome LVI), pp. 9 à 32). Il est également actif depuis plusieurs années dans la conception et l'animation de dispositifs collaboratifs inclus dans les processus de recherche.

Julien Charles est docteur en sciences sociales (UCL et EHESS), coordinateur de recherches au Centre socialiste d'éducation permanente (CESEP) et chargé de cours invité à l'Université de Louvain (UCL). Ses recherches portant sur les exigences et conditions de la participation l'ont mené à contribuer à une sociologie politique du travail et de l'entreprise. Celle-ci analyse de façon critique les formes organisationnelles et institutionnelles au travail et leurs potentiels d'émancipation pour les travailleurs. Avec Isabelle Ferreras, il est fondateur et animateur du groupe de recherches Travail, Entreprises, Démocratie (TED/CriDIS-IACS/UCL).

Jean-Benoit Pilet est professeur en science politique à l'Université libre de Bruxelles. Il a par ailleurs été professeur invité à l'Université Paris 2 Panthéon-Assas, à l'Université de Montréal, à l'Université Pompeu Fabra de Barcelone et à l'Université d'Oxford. Il travaille sur les élections, les partis politiques et les institutions représentatives depuis une quinzaine d'années. Depuis deux ans, il a toutefois réorienté ses recherches vers la méfiance des citoyens à l'égard de la démocratie représentative et les demandes de réformes qui y sont associées. C'est dans ce cadre qu'il vient de lancer le projet POLITICIZE. Ce projet bénéficie d'un financement du Conseil européen de la recherche et vise à saisir comment les citoyens européens évaluent les alternatives à la démocratie représentative.

Jean-Louis Genard est philosophe et docteur en sociologie. Il est professeur émérite de la Faculté d'architecture « La Cambre-Horta » de l'Université libre de Bruxelles et des Facultés universitaires Saint-Louis. Il a fondé et dirigé le GRAP, groupe de recherche sur l'action publique de l'Université libre de Bruxelles. Il est rédacteur en chef de la revue électronique de l'Association internationale

des sociologues de langue française (AISLF), *SociologieS*. Il a publié de nombreux ouvrages, parmi lesquels *Sociologie de l'éthique* (L'Harmattan, 1992), *La Grammaire de la responsabilité* (Cerf, 2000), *Les pouvoirs de la culture* (Labor, 2001), *Enclaves ou la ville privatisée* (avec P. Burniat, La Lettre volée, 2003), *Qui a peur de l'architecture ? Livre blanc de l'architecture contemporaine en Communauté française de Belgique* (avec P. Lhoas, La Lettre Volée, La Cambre, 2004), *L'évaluation des politiques publiques au niveau régional* (avec S. Jacob et F. Varone, Peter Lang, 2007), *Action publique et subjectivité* (avec F. Cantelli, LGDJ, 2007), *Critical Tools, les instruments de la critique* (avec H. Heynen, La Lettre Volée, Nethca, 2012) ... ainsi que de très nombreux articles. Il codirige la collection *Action publique* chez Peter Lang, ainsi que la collection *Architecture et aménagement du territoire* aux éditions de l'ULB. Ses travaux portent principalement sur l'éthique, la responsabilité, les politiques publiques, en particulier les politiques sociales, les politiques de la ville, la culture et les politiques culturelles, l'art et l'architecture ainsi que sur les questions épistémologiques.

Philippe Van Parijs a étudié la philosophie, le droit, l'économie politique, la sociologie et la linguistique aux Universités Saint Louis (Bruxelles), de Louvain, d'Oxford, de Bielefeld et de Californie (Berkeley). Il est titulaire de doctorats en sciences sociales (Louvain, 1977) et en philosophie (Oxford, 1980). Après avoir été chercheur au Fonds national de la recherche scientifique de 1974 à 1991, il a été nommé professeur à la Faculté des sciences économiques, sociales et politiques de l'Université de Louvain et chargé de créer la Chaire Hoover d'éthique économique et sociale, dont il a été le responsable de 1991 à 2016. Il est l'auteur de nombreux ouvrages de philosophie politique et d'économie à la diffusion mondiale. Il est l'auteur de travaux fondateurs sur l'allocation universelle. En 2011, il a publié l'ouvrage *Just Democracy. The Rawls-Machiavelli Programme* (Colchester, 2011) qui questionne les rapports entre justice et démocratie. Philippe Van Parijs est également engagé dans plusieurs mouvements de la société civile. En 1986, il a cofondé le Basic Income European Earth Network (BIEN), devenu en 2004 le Basic Income Earth Network, et en préside depuis lors le Conseil international. Il a cofondé en 2005 le groupe Pavia (qui plaide pour l'introduction d'une circonscription électorale fédérale en Belgique) et en est le porte-parole (avec Kris Deschouwer). Il a cofondé en 2007 l'asbl Aula Magna (qui vise à promouvoir un débat bien informé sur l'avenir de Bruxelles) et en est administrateur. Il a cofondé en 2008 l'initiative Re-Bel (Rethinking Belgium's Institutions in the European Context) et en assure la coordination (avec Paul De Grauwe). Il a cofondé en 2012 le Plan Marnix pour un Bruxelles multilingue et en assure la coordination (avec Alex Housen et Anna Sole-Mena). Il co-organise le Ethical Forum de la Fondation universitaire depuis sa création en 2001 et préside le comité d'accompagnement du programme Pauvreté et justice sociale de la Fondation Roi Baudouin depuis 2008. Il a également déclenché, par la publication, en mai 2012, d'un article intitulé *Picnic the Streets*, le mouvement de désobéissance civile qui a conduit à la décision de piétonniser les boulevards centraux de Bruxelles.



L'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) est un institut scientifique public d'aide à la prise de décision à destination des pouvoirs publics. Autorité statistique de la Région wallonne, il fait partie, à ce titre, de l'Institut Interfédéral de Statistique (IIS) et de l'Institut des Comptes Nationaux (ICN). Par sa mission scientifique transversale, il met à la disposition des décideurs wallons, des partenaires de la Wallonie et des citoyens, des informations diverses qui vont des indicateurs statistiques aux études en sciences économiques, sociales, politiques et de l'environnement. Par sa mission de conseil stratégique, il participe activement à la promotion et la mise en œuvre d'une culture de l'évaluation et de la prospective en Wallonie.

Plus d'infos : <https://www.iweps.be>



2019